



200 FC



www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1734 LUNDI 6 MAI 2013

CINÉMA

« Tosa mibeko » relance la campagne contre l'immigration clandestine

À dater du 5 mai, la plate-forme artistique « Waato Balabala » conjointement avec le Centre pour les recherches, l'animation, l'information, l'éducation et la sensibilisation se remet en campagne contre l'immigration clandestine. Une dizaine de projections dans les espaces publics, écoles, instituts supérieurs et universités sont prévues dans le cadre de cette nouvelle opération financée par l'ambassade de Grande Bretagne.

Le film s'inscrit dans une pensée contraire à l'imaginaire des jeunes qui tiennent l'Occident pour l'eldorado à joindre à tout prix. La démarche menée se veut à la fois préventive contre les risques et périls de l'immigration clandestine et promotionnelle de l'immigration régulière et de ses avantages.

Page 23

VIE DES CLUBS

Limogeage de l'entraîneur Epoma du DCMP

Le DCMP qui traverse une mauvaise passe après avoir aligné une série de défaites successives vient de se débarrasser de son entraîneur Fanfan Epoma Bolenge. C'est le président du club Antoine Musanganya qui a annoncé la nouvelle à l'issue d'une réunion restreinte du Comité de coordination qu'il a présidé le mardi 30 avril. L'insuffisance des résultats est le grief principal retenu à charge de l'ancien coach qui n'aurait pas atteint les objectifs qu'on lui a assignés depuis le 23 janvier 2012 lors de la signature du contrat.

Fanfan Epoma n'a pas réussi à hisser le club aux quarts de finale de la Coupe de la Confédération. Le DCMP fut éliminé dès les seizièmes de finale de cette compétition continentale par les Burundais de Lydia Ludic Academic. Les défaites consécutives contre CS Makiso (0-1), lanterne rouge du championnat national, et FC Saint-Éloi Lupopo (1-2) ont été de trop pour le comité de coordination qui a jugé bon de le virer.

Page 23

INSTALLATION DE LA FUTURE CÉNI

Difficile consensus autour des délégués des composantes

Dans quelques jours, l'Assemblée nationale va entériner, dans la foulée de l'installation de la nouvelle Céni, les propositions des candidatures à différents niveaux soumises à sa délibération par ses trois composantes conformément à la loi. Le temps presse. Dans les différentes plates-formes intéressées, les violons sont loin de s'accorder en termes d'identification des personnalités susceptibles d'y être mandatées. Si dans la majorité la démarche est plus ou moins coordonnée du fait de l'emprise qu'exerce sur ce regroupement politique son autorité morale, cela n'est pas le cas dans l'opposition écartelée entre plusieurs tendances ne partageant pas forcément un même idéal de lutte. À la société civile où l'on continue à redouter une emprise des forces politiques, la multiplicité des organisations dont certaines ont été créées pour le besoin de la cause complique davantage la donne. Plusieurs de ses structures seraient déjà noyautées par le pouvoir qui, d'après certaines indiscrétions, chercherait à écarter de la gestion de l'institution électorale, celles réputées pour leur intransigeance.

Page 20



Beaucoup d'attentes placées à la Céni nouvelle formule

CODE DES ASSURANCES

Huit ans d'attente de la nouvelle loi

Le projet voté au Parlement devrait être promulgué incessamment par la présidence de la République pour ouvrir une nouvelle ère dans le secteur et marquer ainsi la fin du régime de monopole institué depuis 1966 avant d'être remis en question au terme d'un long processus qui a démarré en 2005. Pour de nombreux analystes, le secteur des assurances a joué un rôle important dans l'émergence des économies modernes mais cela ne s'est pas vérifié en RDC quarante-sept ans après.

Au contraire, font-ils observer, le monopole a émoussé la compétitivité en excluant du jeu les sociétés privées de droit national et étranger. De plus en plus des convictions se dégagent sur l'intérêt pour la RDC d'ouvrir ce secteur à la concurrence au risque de faire persister un faible taux de couverture des risques, une fuite des capitaux vers l'extérieur et des difficultés d'accès à certains types de financements par manque d'assurance.

Page 20

TRAVAUX PUBLICS

Trésorerie excédentaire pour le Foner

Les ressources mobilisées par le Fonds national d'entretien routier (Foner) ont atteint 265 millions de dollars américains entre septembre 2009 et mars 2013 contre des dépenses de 256 millions de dollars au cours de la même période, soit un solde positif d'un peu plus de 9 millions. Une grande partie de ces ressources, soit près de 6 millions de dollars, est bloquée à la Banque congolaise en liquidation depuis plus de trois ans. Entre 2006 et 2013, l'ensemble des routes devant être entretenues annuellement est passé de 7% à 20% du réseau routier national praticable. Aussi cette augmentation explique-t-elle la tendance haussière du coût minimal d'entretien passé à environ 241 millions de dollars.

Page 20



Incendie d'un immeuble au centre-ville

ÉDITORIAL

Décryptage

Il n'est jamais facile de tirer les leçons d'un évènement qui vient tout juste de se produire et dont les conséquences peuvent fluctuer au gré du temps qui passe. C'est pourtant, nous semble-t-il, ce qu'il convient de faire au terme de la réunion du Groupe de contact sur la Centrafrique qui s'est tenu à Brazzaville. Quelle que soit, en effet, la suite des évènements, cette rencontre apporte des réponses claires à trois questions que nous nous posons depuis le début de la crise centrafricaine :

Première réponse : le Congo se trouve effectivement au centre du dispositif mis en place pour trouver une issue à cette crise qui menace de déstabiliser le Bassin du Congo tout entier. En témoigne le fait que de hauts responsables des Nations unies, de l'Union Africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale ont participé aux travaux du Groupe de contact créé pour accompagner le processus de retour de la Centrafrique à l'État de droit. Brazzaville se positionne ainsi comme l'un des lieux privilégiés du continent où l'on peut, en toute quiétude, venir travailler à la prévention et à la gestion des crises.

Deuxième réponse : la politique, après une longue période durant laquelle la force brute l'a emporté, semble prendre le dessus à Bangui comme en témoigne la présence à Brazzaville, pendant trois jours, du Premier ministre centrafricain Nicolas Tiangaye. Au-delà des questions sécuritaires, ce sont en effet les problèmes sociaux, économiques, humanitaires qui ont été traités avec le souci évident de ramener la paix dans un pays que son enclavement au cœur de l'Afrique rend particulièrement difficile à gérer. Avec en toile de fond la recherche d'une réconciliation qui seule, à l'avenir, permettra au pays de vivre en paix avec lui-même.

Troisième réponse: l'Afrique du sud n'entend plus rester à l'écart des conflits qui déchirent le centre du continent. Ambitionnant d'être la représentante de l'Afrique au sein du groupe permanent du Conseil de sécurité des Nations unies elle suit désormais de près tout ce qui se passe dans le Bassin du Congo. En témoigne la présence de son Président, Jacob Zuma, à Brazzaville ces derniers jours et la participation active de celui-ci aux travaux du Groupe de contact sur la Centrafrique. Étant donné le rôle que Denis Sassou N'Guesso joua dans l'indépendance de la Namibie et la fin de l'apartheid, cette présence et cette participation apparaissent lourdes de symboles.

Sans attendre la suite des évènements en Centrafrique, ces trois points méritent à l'évidence réflexion.

Les Dépêches de Brazzaville

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Publication du décret portant organisation du recensement administratif spécial

Le président de la république a publié, le 3 mai, le décret n° 2013-163 portant organisation du recensement administratif spécial.

Les opérations de recensement administratif spécial ont lieu dans chaque district et arrondissement. Elles concernent uniquement les citoyens en âge de voter. Il est assuré par les organes suivant : une coordination ; un comité technique et des commissions locales.

La coordination nationale est composée ainsi qu'il suit :

Bureau

président : ministre de l'intérieur et de la décentralisation ; premier vice-président : le représentant de la Conel ; deuxième vice-président : le représentant du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ; troisième vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques de la majorité ; quatrième vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques de l'opposition ; cinquième vice-président : le représentant des partis ou groupement politiques du centre ; sixième vice-président : le représentant de la société civile ; rapporteur général : le représentant de l'administration et le trésorier général : le

représentant de l'administration.

Membres

Le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ; le conseiller politique du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ; le conseiller administratif du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ; les préfets, directeurs généraux du ministère de l'Intérieur et de la décentralisation ; un représentant de la présidence de la République et un représentant du ministère des Finances. Le comité technique est composé ainsi qu'il suit :

Bureau

Président : le représentant de l'administration ; premier vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques de la majorité ; deuxième vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques de l'opposition ; troisième vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques du centre ; quatrième vice-président : le représentant de la société civile et le secrétaire-rapporteur : le représentant de l'administration.

Membres

Un représentant de la Conel ; un représentant du comité de suivi de la conven-

tion pour la paix et la reconstruction du Congo ; deux représentants des partis et groupements politiques de la majorité ; deux représentants des partis et groupements politiques de l'opposition ; deux représentants des partis ou groupements politiques du centre ; deux représentants de la société civile dont l'objet est en rapport avec les élections ; un représentant du ministère du plan ; les chefs de cabinet des préfets, directeurs généraux et les directeurs centraux du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Dans chaque district ou arrondissement, il sera mis en place une commission locale du recensement administratif spécial.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Bureau

Président : le préfet ou l'administrateur-maire d'arrondissement ; premier vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques de la majorité ; deuxième vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques de l'opposition ; troisième vice-président : le représentant des partis ou groupements politiques du centre ; quatrième vice-président : le représentant de la société civile appartenant à une organisation dont l'objet est en rapport avec les élections ; rapporteur : le secrétaire général du district ou de l'arrondissement ; secrétaire : le représentant de l'administration et le trésorier : le percepteur du district ou le receveur de l'arrondissement.

Membres

Deux représentant de l'administration ; un représentant des partis ou groupements politiques de la majorité ; un représentant des partis ou groupements politiques de l'opposition ; un représentant des partis ou groupements politiques du centre ; un représentant de la société civile appartenant à une organisation dont l'objet est en rapport avec les élections ainsi qu'un représentant des chefs des quartiers ou des villages.

Dans les districts qui disposent de communautés urbaines, les administrateurs-maires de ces circonscriptions administratives siègent, à titre complémentaire, en qualité de vice-président et les secrétaires généraux, en qualité de rapporteur-adjoint de la commission locale du recensement administratif spécial.

Nomination des sous-préfets, secrétaires généraux des conseils départementaux et municipaux**Sont nommés sous-préfets**

Département de la Lekoumou : district de Komono : Kodet Thomas Sylvain

Département de la Likouala : district de Enyellé : Mpioulia Raphael

Département des plateaux : district de Makotimpoko : Ntsuini François

Sont nommés secrétaires généraux des départements

Département de Pointe-Noire : Sama Pierre

Département de Brazzaville : Okimi Barthélemy

Département de la Cuvette : Bifouma Eugène

Sont nommés secrétaires généraux des conseils départementaux et municipaux

Département de la Bouenza : Mavinga Souami Jean-Claude

Département de la Cuvette : Gadoua Hubert

Département de la Cuvette Ouest : Essissongou Jacques

Département de la Lekoumou : Eckouomo Jean-Paul

Département de la Likouala : Obami Mongo Bernard

Département du Niari : Malonga Gaétan

Département des Plateaux : Ndomba Casimir

Département de la Sangha : Olokawé Bertin

Commune de Brazzaville : Ibela Abraham

Commune de Dolisie : Opoki Grégoire

Commune de Pointe-Noire : Disso Bakonga

Est nommé administrateur-maire de la communauté urbaine de Pokola

Mme Kengué Goma née Mbou Rogette Julie

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcie.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya (stagiaire)

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole

Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable coordination et communication :

Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie

Assistante de direction : Sylvia Adhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet,

Brice Tsébé, Irin Mauoukani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi,

Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain

Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers

(Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)

38 rue Vaneau 75007 Paris

Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

PAIX ET RECONSTRUCTION

Justin Koumba partage son expérience parlementaire à ses pairs

Le président de l'Assemblée nationale congolaise a exposé, la semaine dernière à Abidjan (Côte d'Ivoire), sa conception de l'approche parlementaire dans la problématique de reconstruction d'un pays sortant de guerre.

Ancien président du Conseil national de transition du Congo de 1998-2002, Justin Koumba dispose d'une solide expérience en la matière. Il a délivré son discours lors de l'ouverture de la première session ordinaire annuelle de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, à laquelle prenaient part ses homologues du Gabon, du Togo, du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Ghana, de la République démocratique du Congo, ainsi que le vice-président de l'Assemblée nationale du Mali. Évoquant le devoir collectif de mémoire, Justin Koumba a noté que celui-ci avait « permis le rapprochement des différents ego identitaires, pour une réappropriation du destin collectif en vue de refaire la nation », avant de souligner : « Malgré les résistances manifestées ici et là du fait des pesanteurs ethno-politiques socialement avérées, c'était la nécessité de régénérescence, de reprise collective, de relance, de ressourcement et de dépassement relevant de la nature même de l'espace social, puisqu'en

état de cause, la société congolaise avait à survivre de sa crise. »

Ce principe supérieur, a-t-il soutenu, régit la vie en société, sous-tend l'existence collective, facilite la cohabitation, structure la vie communautaire et régit l'altérité. Ce principe fortement holistique et cadrant avec la contexture ontologique africaine énonce que « nous sommes faits pour être à l'autre et pour l'autre ». Quelles que soient la nature et l'acuité de l'adversité, a-t-il ajouté, ce principe a guidé l'action des acteurs de la transition au Congo.

Justin Koumba a mentionné un certain nombre d'actions entreprises au Congo, notamment le dialogue national sans exclusive et la loi d'amnistie en faveur de tous les hommes en armes, coupables de forfaits de guerre, renonçant à la violence, qui ont permis le retour des compatriotes exilés ; ainsi que la démobilisation et la réinsertion des bandes armées. Tout ceci, a-t-il renchéri, ponctué par la destruction des armes au cours de deux cérémonies solennelles, dont l'une en présence du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

Par ailleurs, il a salué le travail réalisé par la commission Dialogue, vérité et réconciliation pilotée par l'ancien Premier ministre Konan Bany, dont les effets se font déjà sentir sur le terrain.



Justin Koumba saluant le président Allassane Dramane Ouattara

Ces principes devraient, a-t-il poursuivi, être traduits dans les faits au quotidien dans cet environnement post-conflit et surtout relayés à un niveau élaboré par une pratique parlementaire où le député a un rôle plus qu'important à jouer par la proximité sociale de son positionnement politique vis-à-vis de ses mandants en particulier, et de la population en général. Selon Justin Koumba, l'Assemblée na-

tionale est, plus que toute autre institution, appelée à trouver un compromis entre les intérêts opposés et les espérances de divers groupes et collectivités, par des moyens démocratiques fondés sur le dialogue. Exhortant les députés au courage, à la circonspection, à la vérité et au sens des responsabilités, il considère qu'il n'y a pas de fatalité dans l'histoire des peuples. Par contre, a-t-il dit, il y a que des obstacles,

sur le chemin de la lutte pour la liberté et la prospérité, qu'il faut surmonter. Aussi a-t-il souhaité que l'initiative concernant le panafricanisme parlementaire de prévention et de règlement des conflits et des crises, envisagée depuis quelques années, soit effectivement concrétisée avec le soutien de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire et celle du Congo.

Roger Ngombé

LE FAIT DU JOUR

Parler, écrire, crédibilité...

Le monde a célébré vendredi 3 mai la journée de la presse. Comme chaque année ce moment se prêtait aux discours, lesquels donnent souvent lieu à la publication de chiffres sur les risques qu'encourent les professionnels des médias dans l'exercice de leur métier.

La plupart du temps, ces chiffres sont effrayants lorsqu'ils évoquent le nombre de journalistes emprisonnés, tués ou brutalisés pour ce qu'ils rapportent : 120 morts rien qu'en 2012 ; 600 pour les dix dernières années, d'après les Nations Unies. Ils sont aussi parlants sur la liste de pays qui manient la canonniers contre les hommes et les femmes dont le travail est d'informer leurs concitoyens de ce qui se passe chez eux et dans le monde. Ils sont bien évidemment devenus impressionnants lorsqu'on pense aux instruments aujourd'hui à la portée de qui veut relayer l'information en temps réel.

À côté des moyens traditionnels de diffusion de l'information que sont le journal papier, la radio et la télévision, Internet a déroulé sa vaste toile. Il a essaimé dans les réseaux sociaux au point de faire peser

sur la profession une telle concurrence qu'il n'est plus permis à personne de penser détenir seul le monopole du scoop, ou du moins, les canaux pour le rendre public à tout instant : facebook, twitter, youtube, etc. Bah !, pourrait-on s'exclamer au regard de la part de marché que prend chacun désormais dans la distribution de la denrée informationnelle. Où se mettre la tête devant ce branle-bas ?

Cette année, les organisateurs ont choisi un thème à deux variantes : « Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias ». A qui demande-t-on de parler sans s'émouvoir ? Ce n'est pas aux journalistes qui, d'aventure, s'ils tiennent à leur liberté, devraient avoir en tête, effectivement, de dire ce qu'ils ont à dire si tant est qu'ils savent s'abstenir de mentir, de travestir les faits, ou de livrer à la vindicte populaire telle ou telle personne par le simple fait que sa tête ne leur plairait pas.

Ceux que l'on invite à parler sans crainte ne sont pas les seuls acteurs en vue qui font l'actualité. Ce ne sont pas seulement les politiques ou les intellectuels, fondés à gouverner la Cité, ou encore les patrons

d'entreprises qui ont à cœur d'œuvrer à faire fructifier leurs affaires. Ceux que l'on invite à s'exprimer, c'est cette paysanne qui ne peut écouler le produit de sa récolte faute de voie de communication, ou ce travailleur à qui l'employeur refuse tous les droits ; ce sont peut-être ces mamans assises avec leurs bébés sur les cuisses qui attendent depuis l'aube l'improbable infirmière, l'introuvable médecin ; c'est aussi ce jeune homme, ou cette jeune dame qui laisse éclater sa joie après avoir trouvé son premier emploi, ou encore, ce boutiquier dont le commerce est exposé au rapt d'incontrôlables contrebandiers.

Il reste que même si tous deviennent « volubiles » cela ne suffira pas. Il faut que les médias prennent le relais de ce bouillonnement du corps social et le partage avec suite. À la vérité c'est ce que la presse fait de tout temps. Regardons autour de nous, lisons, et dans le cas du Congo ce n'est pas une simple vue de l'esprit. Le fait-elle cependant avec l'équité souhaitée ? Couvre-t-elle comme il se doit toute l'actualité ? Les interrogations s'enchaînent. Mais, dispose-t-elle des moyens requis pour mener à bien son travail ? On pose très

peu cette question des moyens et de la formation de ceux qui font la presse. Malheureusement !

Pour tout dire, il n'est pas utile de bâillonner la presse. En tout cas, ce serait difficile d'y parvenir sur le long terme. En même temps, il n'est pas facile de prévenir les abus imputés à ce métier. Ce qui est significatif, par contre, est le fait que devant le déferlement des moyens de communication, la part de consolation existe presque pour tout le monde. Elle réside dans le pari de la crédibilité, car le talent du journaliste menteur ne compte pas, celui du webmaster pernicieux n'est pas le plus brillant. Ce qui est en jeu dans cette affaire c'est effectivement la crédibilité.

Difficile d'exercer longtemps en répétant : on n'en n'a que foutre ! « La crédibilité est comme la virginité, on la perd une fois et définitivement », écrivait Amin Maa-louf, dans un article vieux de trente ans à Jeune Afrique sur les règles du métier. Exagéré ? Certainement pas. Dans la vie de tous les jours, cela est évident. Dans celle des médias, bien sûr, le fait se vérifie très souvent.

Gankama N'Siah



CONGO



PRODER SUD
Projet de
Développement
Rural



Fonds
International de
Développement
Agricole

Fourniture, livraison et installation à Dolisie l'équipement informatique destiné aux Caisses, Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CMEC) et à la Faïtière

1. Le Gouvernement du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Organisation des Pays Exportateurs et Producteurs de Pétrole (OPEP) un prêt respectivement d'un montant de 8,399 millions USD (Prêt 688 - CG) et de 7,503 millions USD (Prêt 1177P) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD). Outre les financements du FIDA et de l'OPEP, le Projet bénéficie également d'un cofinancement de 3,350 millions USD du Gouvernement du Congo et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à la Fourniture, livraison et installation à Dolisie de l'équipement informatique, destiné aux CMEC et à la Faïtière.

2. PRODER SUD sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, livrer et installer l'équipement informatique destiné aux CMEC.

3. La passation du Marché sera conduite par

Appel d'Offres National (AON) ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Nationale de Gestion du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) représentant le PRODER SUD et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse numéro mentionnée ci-dessous de 8H30 à 16H00.

5. Les exigences en matière de qualifications sont : (i) disposer de fonds propre ou avoir la possibilité de bénéficier d'un crédit suffisant ; (ii) avoir exécuté au moins deux marchés similaires au cours des cinq dernières années ; (iii) avoir un service après-vente ou un représentant dans le pays. Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable

de vingt mille (20 000 FCFA) ou équivalent dans une monnaie librement convertible.

Le mode de paiement sera au comptant contre la délivrance d'un reçu de caisse. Pour d'éventuels soumissionnaires étrangers, le document d'Appel d'offres pourra être adressé suivant les indications du soumissionnaire, étant entendu que les frais d'expéditions qui ne sont pas inclus dans le montant d'acquisition du dossier d'appel d'offre sont intégralement à la charge du soumissionnaire.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 7 juin 2013 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous le 7 juin 2013 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant de 279 000 FCFA ou « équivalent dans une monnaie librement convertible » Fourniture.

9. Le pli devra porter la mention « AON n° F 02/2013/FT-PS- la Fourniture, livraison et installation à Dolisie de l'équipement informatique aux CMEC et à la Faïtière. » - « A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

10. L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

PRODER SUD

Immeuble de l'ARC, 7ème étage, Porte 7.06, Centre ville

Bureau : PADEF

Pays : CONGO

Local : voir réception

Téléphone : (00 242) 06 658 59 19 / 06 644 75 07

Adresse électronique :

blprodercongo@yahoo.fr ou

proder_sud@yahoo.fr

Le Coordonnateur National du PADEF

Aurélien Evariste BABINGUI



CONGO



PRODER SUD
Projet de
Développement
Rural



Fonds
International de
Développement
Agricole

Fourniture et livraison à Dolisie de 14 motos et casques destinés aux CMEC

1. Le Gouvernement du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Organisation des Pays Exportateurs et Producteurs de Pétrole (OPEP) un prêt respectivement d'un montant de 8,399 millions USD (Prêt 688 - CG) et de 7,503 millions USD (Prêt 1177P) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD). Outre les financements du FIDA et de l'OPEP, le Projet bénéficie également d'un cofinancement de 3,350 millions USD du Gouvernement du Congo et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à la Fourniture et livraison à Dolisie de 14 motos et casques, destinés aux CMEC.

2. PRODER SUD sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et livrer : Fourniture à Dolisie de 14 motos et casques destinés aux CMEC.

3. La passation du Marché sera conduite

par Appel d'offres National (AON) ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Nationale de Gestion du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) représentant le PRODER SUD et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse numéro mentionnée ci-dessous de 8H30 à 16H00.

5. Les exigences en matière de qualifications sont : (i) disposer de fonds propre ou avoir la possibilité de bénéficier d'un crédit suffisant ; (ii) avoir exécuté au moins deux marchés similaires au cours des cinq dernières années ; (iii) rendre disponible les pièces de rechange et consommables correspondant aux types de motos, objet du présent appel d'offres ; (iv) avoir un service après-vente ou un représentant dans le pays. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent

obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt mille (25 000 FCFA) ou équivalent dans une monnaie librement convertible. Le mode de paiement sera au comptant contre la délivrance d'un reçu de caisse. Pour d'éventuels soumissionnaires étrangers, le document d'Appel d'offres pourra être adressé suivant les indications du soumissionnaire, étant entendu que les frais d'expéditions qui ne sont pas inclus dans le montant d'acquisition du dossier d'appel d'offre sont intégralement à la charge du soumissionnaire.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 7 juin 2013 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous le 7 juin 2013 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre

une garantie de l'offre d'un montant de 420 000 FCFA ou « équivalent dans une monnaie librement convertible » Fourniture

9. Le pli devra porter la mention « AON n° F 01/2013/FT-PS- la Fourniture et livraison à Dolisie de 14 motos et casques, destinés aux CMEC. » - « A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

10. L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

PRODER SUD

Immeuble de l'ARC, 7ème étage, Porte 7.06, Centre ville

Bureau : PADEF

Pays : CONGO

Local : voir réception

Téléphone : (00242) (242) 06 658 59 19 / 06 644 75 07

Adresse électronique :

blprodercongo@yahoo.fr ou

proder_sud@yahoo.fr

Le Coordonnateur National du PADEF

Aurélien Evariste BABINGUI

PLATEAUX

La municipalisation accélérée officiellement lancée par le président Denis Sassou N'Guesso à Djambala

Le département des Plateaux a mobilisé plusieurs de ses filles et fils pour assister, dimanche 5 mai, au chef-lieu, Djambala, au lancement officiel par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, du programme de la municipalisation accélérée.

La cérémonie organisée à la place publique a été marquée par le mot de bienvenue du préfet du département, Edgar Diafouka Bambela, et le discours de circonstance du ministre à la présidence, chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux, Jean-Jacques Bouya, président du comité technique de la mise en œuvre de la municipalisation dans les chefs-lieux de départements.

Le premier intervenant s'est félicité du choix porté sur les Plateaux pour abriter la municipalisation accélérée et la célébration le 15 août prochain, à Djambala, du 53^e anniversaire de l'indépendance nationale. Appelant les forces vives de son département à se prendre en main, il a transmis au chef de l'État le soutien des populations pour son action en faveur des Plateaux. Combativité, engagement, travail d'équipe et unité sont, a conclu Edgar Diafouka Bambela, les défis que le département doit relever pour réussir sa municipalisation.

À son tour Jean-Jacques Bouya a présenté la fiche technique de la municipalisation



Le chef de l'État et son épouse revêtus de pagnes en raphia par les sages

des Plateaux. Ainsi pour un investissement global de 438 milliards FCFA, Djambala et les dix autres districts du département bénéficieront d'infrastructures de deux ordres : celles inscrites dans le cadre des « grands travaux », incluant notamment la construction des voiries urbaines, des chaussées aéroportuaires, un palais présidentiel, un stade, une gare routière à Djambala. Plusieurs kilomètres de route au départ des villes de Djambala vers Lekana, Ollombo vers Abala, Ngo vers Mpouya. La construction de marchés modernes à Djambala et

Gamboma, de logements sociaux à Djambala, la construction des sièges des sous-préfectures ainsi que l'électrification de tous les districts.

Le second volet des réalisations dites préfectorales concernera « la réhabilitation ou l'extension et l'équipement des établissements d'enseignement primaire et secondaire assortis des logements du personnel », a poursuivi Jean-Jacques Bouya. Sont aussi concernées dans cette fourchette, des structures relevant des domaines de la santé, de la justice, de la police et de la gendarmerie, des postes, de l'écono-

mie du plan et de la statistique, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la culture et des arts.

« Comme lors des éditions antérieures, les ouvrages indispensables aux festivités marquant le 53^e anniversaire de l'indépendance s'achèveront dans les délais prescrits », a déclaré Jean-Jacques Bouya, rappelant que la municipalisation est un processus graduel. De fait, pour le gouvernement, même si les premiers travaux de déblaiement du terrain ont démarré à Djambala depuis quelque temps, la mise en œuvre véritable du projet de municipalisation

des Plateaux démarre avec le coup d'envoi donné ce 5 mai par le chef de l'État. Tout en saluant l'action du président de la République, à travers « le processus de municipalisation qui produit des résultats que nombreux ne soupçonnaient guère », Jean-Jacques Bouya a rendu hommage à la Première dame, Antoinette Sassou N'Guesso, pour son appui au chef de l'État. Sollicitée par la Cuvette Ouest pour être la marraine de la municipalisation de ce département en 2011, Antoinette Sassou N'Guesso a, depuis, été investie dans ce rôle dans le Pool en 2012 puis dans les Plateaux cette année. C'est cette sollicitude que Jean-Jacques Bouya a voulu saluer.

Notons aussi qu'au cours du lancement des travaux de la municipalisation des Plateaux, le public a assisté à des prestations scéniques et rituelles de la tradition des peuples des plateaux, avec comme maître de cérémonie le ministre d'État Florent Ntsiba, originaire du district de Lekana. Le président de la République et son épouse notamment ont été gratifiés de symboles de la tradition teké, en particulier des pagnes en raphia tissés de longue date par les peuples d'ici. « Rentré d'exil le 29 avril, l'ancien ministre des travaux publics sous le président Pascal Lissouba, Lambert Galibali, natif du département faisait partie des personnalités ayant animé le rituel teké lors de la cérémonie ».

Gankama N'Siah

La ville de Djambala est en chantier

Le chef-lieu du département des Plateaux, Djambala, abritera le 15 août prochain les festivités marquant le 53^e anniversaire de l'indépendance du Congo. À quelque trois mois de cette commémoration, la ville se transforme en véritable chantier.

Ici et là, des navettes des camions de marque Benz et l'impressionnant nombre d'engins dont les vrombissements, accompagnés d'un nuage de poussière, donnent la preuve que le temps presse. Dans cette communauté urbaine de 10 mille âmes réparties dans neuf quartiers, les autorités préfectorales, les sociétés chargées de mettre en œuvre les projets prioritaires et les populations se montrent très préoccupés par la réussite de cette fête en dépit du retard observé par certains opérateurs.

« L'essentiel pour nous est d'être prêt pour la fête. En ce qui concerne la situation réelle des travaux concernés pour les festivités du 15 août, le boulevard, le palais

présidentiel, le stade omnisport de Djambala et l'aéroport seront prêts avant le défilé. Pour le reste des travaux, ils s'inscrivent dans la continuité de la municipalisation et se poursuivront », a déclaré à la presse le préfet du département, Edgar Diafouka Bambela.

Inscrits parmi les projets phares, l'aéroport avec une piste de 2,75 km de longueur contre 45 mètres de large, le stade de 14 mille places et le boulevard long de 650 mètres contre 22 mètres de large sont les plus avancés en termes de réalisation et au vu du pourcentage des travaux réalisés. De l'avis des techniciens, leur remise aux autorités de tutelle pourrait intervenir en juin.

Ces trois projets sont exécutés par les sociétés ESG-EC pour l'aéroport, China Road and bridge corporation (CRBC) pour le boulevard et Zeng Wei Technic pour le stade.

En effet, si l'état d'avancement des projets phares des festivités rassure, la construction des 22km



Le chantier du stade omnisports de Djambala

des voiries urbaines se trouve encore au niveau de l'aménagement des plateformes et de la pose des caniveaux dans quelques artères du centre ville.

Selon les techniciens, ce retard est dû aux intempéries, notamment la pluie dont la fréquence, ces derniers temps, n'a pas été favorable à la bonne exécution des projets. « Depuis près d'une se-

maine il ne pleut plus, ce qui nous a permis d'avancer de façon significative et d'atteindre le niveau d'exécution actuel qui est de 90% en ce qui concerne la phase d'assainissement et à 75% en ce qui concerne le terrassement », a précisé le chef de la mission de contrôle des voiries urbaines de Djambala, Élie Mandangui.

Toutefois, les habitants de Djambala

apprécient le choix porté sur leur localité pour célébrer les festivités du 53^e anniversaire de l'indépendance. Cependant, le souhait de tous est que tout soit mis en œuvre dans les délais afin que cette localité, déjà alimentée en électricité, soit pourvue en eau, une denrée devenue rare à Djambala à cause des travaux des voiries urbaines.

Guy-Gervais Kitina

AFFAIRES FONCIÈRES

Pierre Mabilia échange avec les responsables de la société MPC

Dans le cadre du projet d'exploitation de la mine de potasse de Mengo dans le département du Kouilou, le ministre des Affaires foncières et du Domaine public à échangé ce jeudi 2 mai à Pointe-Noire avec les responsables de la société MPC.

Cet échange a permis la mise en place d'une commission foncière et domaniale composée de huit membres. Cette commission se chargera de la rédaction du règlement de toutes les questions relatives aux différents ouvrages du dit projet. Prenant la parole pour la circonstance, Pierre Mabilia a indiqué : « La gouvernance foncière conçue au Congo, suivie de la réforme foncière en 2004, constitue une voie d'accès à la terre et permet au gouvernement de la République de contrôler sa gestion. Elle s'attache également à concilier les propriétés et les priorités du développement économique du Congo ainsi que les intérêts des différents acteurs en compétition pour l'exploitation des terres. L'efficacité dans le traitement des problèmes fonciers, poursuit l'orateur, est étroitement liée à la qualité de la gouvernance foncière qui doit faire reconnaître et respecter les droits fonciers légitimes et leurs détenteurs, protéger le droit foncier des investisseurs et de l'État contre toutes sortes de menaces », a-t-il déclaré. Pour sa part, Fuliang Yang, directeur général adjoint de la société



Le ministre échangeant avec les responsables de la société MPC

MPC, qui a beaucoup apprécié les autorités congolaises et la richesse du sous-sol congolais, a manifesté la volonté de réaliser un travail de qualité au profit du Congo et de la Chine. En effet, pendant cet entretien, un film a été projeté pour édifier le public sur la vue générale des installations de la société MPC.

Notons qu'après cet échange, le ministre Pierre Mabilia et les responsables de la société MPC ont visité le site qui abritera les installations de la société, situées à Mengo au Kouilou. Rappelons que la première pierre du site a été posée le 22 octobre 2009 par le président de la République.

Séverin Ibara

INFRASTRUCTURES

Le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation se dote d'un bâtiment annexe

L'édifice a été reçu officiellement le 2 mai par le ministre de tutelle, Hellot Matson Mampouya, en présence de son homologue de l'Enseignement technique, Serge Zoniaba. Ce bâtiment à un niveau, destiné aux attachés de presse et conseillers du ministère, a été construit par la société Group AGS. Le directeur technique de la société, Jasmin Balembana, a présenté les caractéristiques de l'ouvrage composé de dix bureaux, d'un hall d'entrée, de deux blocs sanitaires et deux couloirs. Le bâtiment annexe est doté d'un réseau informatique avec wifi et un réseau interne de téléphonie. Le directeur de cabinet du ministère de l'Enseignement, Brice Hilaire Ounounou, a remercié la société, au nom des conseillers et attachés, pour l'accomplissement de son œuvre. « Cet ouvrage marque le début de la réalisation du programme de modernisation du système éducatif congolais », a-t-il déclaré, avant d'ajouter qu'il prenait l'engagement d'en faire bon usage.

Lydie Gisèle Oko

APPEL À CANDIDATURE



La Société Agricole de Raffiné Industriel du Sucre (SARIS - CONGO), filiale du Groupe SOMDIAA (Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Agricoles et

Alimentaires), installée à Moutéla, à 15 Km de Nkayi, dans la vallée du Niari - Département de la BOUENZA, en République du CONGO, est située dans le Sud du pays à mi-chemin entre Pointe-Noire (Port d'accès sur l'Océan Atlantique) et Brazzaville, Capitale Administrative et Politique. La SARIS CONGO lance un appel d'offre pour la sélection d'un cadre technique, qui sera hiérarchiquement rattaché au Directeur Parc Matériel. Le Parc Matériel de SARIS CONGO compte environ trois cent (300) véhicules et engins comprenant : des véhicules poids lourds et légers, des tracteurs agricoles, des engins de TP et de levage, des groupes électrogènes et diverses remorques.

La Direction Générale recherche un chef de garage, justifiant d'une première expérience professionnelle réussie d'au moins dix (10) ans.

Justifiant d'une solide formation dans les matières telles que la mécanique automobile, l'électromécanique, l'hydraulique et l'électricité automobile les qualités requises pour réussir dans la fonction sont : Leadership, Esprit d'équipe, rigueur dans le travail, aisance relationnelle, l'organisation, le sens du concret, le sens du concret, le sens des initiatives.

Les missions seront les suivantes : Assurer la coordination et l'exécution des ordres de transport, l'encadrement du personnel, le contrôle et le suivi de l'état du matériel roulant et la tenue des

comptabilités matières (établir et suivre les commandes, contrôler les entrées et sorties des pièces magasin, suivre et contrôler les consommations Carburant, etc. par la GMAO).

Il sera aussi chargé :

- Du maintien de l'efficacité du matériel en minimisant les coûts d'intervention

En planifiant les activités des personnels et en les affectant sur les postes ;

En planifiant et contrôlant l'entretien, les réparations, les contrôles ou réceptions de véhicules et engins ;

En formant le personnel à des procédures techniques, procédés, outils, à la réglementation en hygiène, sécurité-HSE, normes qualité...

En suivant et contrôlant la conformité réglementaire d'utilisation de véhicules et engins (contrôle technique, assurance, permis, temps de repos...)

En planifiant et en suivant l'utilisation de véhicules et engins (disponibilités, durées, modèles...)

- D'élaborer et suivre l'évolution des budgets et investissement de la DPM, d'analyser les écarts et mettre en œuvre les actions correctives ;

- De rédiger les différents rapports (hebdomadaires, mensuels, trimestriels, annuels) et exploiter les données (comparaison des données de réalisations par rapport au budget en fonction des dates, des périodes ou des activités).

Soumettez-nous votre dossier de candidature comprenant : une lettre de motivation et un CV à déposer aux adresses de Pointe Noire et Brazzaville.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 Mai 2013

1.25 F/sec

- Vers tous les réseaux
- Où que vous soyez

Shh... Ne le dites à personne

Warid Xpress

Qui dit mieux ?

Passer à l'action

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123

PÊCHE

Des réclamations pour l'accès aux zones aquatiques

Garantir le droit d'accès des communautés de pêcheurs artisans et autochtones sur des sites de pêche leur permettrait notamment d'accroître l'offre en poisson sur l'étendue du territoire national.

Soumise depuis quelques mois au ministère de la Pêche et de l'aquaculture, la déclaration des pêcheurs artisans a été remise officiellement au représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), Dieudonné Koguyagda, le 30 avril à Brazzaville. L'objectif est de contribuer à l'élaboration de directives de la FAO pour le développement de la pêche.

Le collectif des pêcheurs sollicite l'application du droit des communautés de pêcheurs et la protection des écosystèmes aquatiques et côtiers locaux. Il demande également l'application des mesures visant le respect des zones de pêche entre industriels et artisans. Autre réclamation de taille : celle de faire passer la pêche artisanale comme modèle préférentiel dans la zone économique exclusive. Ainsi, il s'agira pour le Congo de répondre aux exigences des 28^e et 29^e sessions du comité de pêche de la FAO relatives à la mise en œuvre des directives internationales concernant la garantie d'une pêche artisanale durable.

« Nous allons commencer cette année des études au centre piscicole de Manguégué et former les artisans afin que ces directives soient appliquées de façon concrète au niveau du système de pêche, dont la capture est actuellement de 78% », a indiqué le ministre de tutelle.

Pour sa part, le représentant de la FAO a assuré que sa structure ne ménagerait aucun effort dans l'examen et la prise en compte des vœux émis et dans la recherche des solutions adaptées. Car, cette stratégie, a-t-il souligné, intègre le cadre de la programmation conçu entre la FAO et le Congo pour 2013 à 2016 qui définit les secteurs prioritaires pour les années à venir. Rappelons que la déclaration des pêcheurs artisans est issue d'un atelier national consultatif sur la pêche artisanale au Congo, organisé en décembre dernier par le ministère de la Pêche et de l'aquaculture en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (Fida). Ces travaux avaient pour but de contribuer à l'application des directives internationales en vue de garantir une pratique de pêche artisanale durable. La dernière conférence mondiale sur la pêche artisanale s'est tenue en 2008 à Bangkok (Thaïlande) avec, pour thème principal : « Pour une pêche artisanale durable, associer la pêche responsable au développement social ». Elle était organisée par la FAO en collaboration avec des partenaires de ce secteur, qui avaient reconnu l'importance de la pêche dans la réduction de la pauvreté.

Soutenu par le Fida, le processus de concertations nationales a été envisagé dans vingt-cinq pays, dont cinq d'Afrique centrale.

Lopelle Mboussa-Gassia

AGRICULTURE

La ferme de la Mouindi : un exemple de coopération

Le partenariat de l'État congolais et de l'ONG américaine IPHD produit des résultats très positifs sur le terrain, ainsi qu'on peut le voir à la Mouindi.

Cette année encore les prévisions laissent à penser que la ferme de la Mouindi sera un lieu d'excellence. Grâce notamment au travail qu'y mène l'IPHD, organisme américain pour le déve-

tonnes par hectare alors que la ferme couvre également 50 hectares de soja.

Selon les officiels de l'IPHD, cette année verra verdir encore davantage la Mouindi. Car l'étendue cultivée a été portée à 500 hectares pour le maïs, auxquels se sont ajoutés 50 hectares pour le manioc aux côtés des 50 hectares habituels de soja. Dans une volonté commune de pallier le défi-

le lancement d'autres expériences du genre à Kilembe-Mouissia (Kindamba, 400 hectares de paddy), à Ngoulou-Nkila (Lékana, 70 hectares de pomme de terre), à Ngo (600 hectares de maïs), et à Socoton (Madingou, 450 hectares de haricot et de maïs).

Ce partenariat, que ne cesse d'appeler de ses vœux le ministre de l'Agriculture, Rigobert Mboundou, ne se traduit pas seulement par une volonté égale de combler le déficit alimentaire congolais. Il est aussi exemplaire dans la mise en commun des moyens et des compétences. Ainsi, l'État congolais met à disposition les machines et les tracteurs agricoles dont il est le propriétaire exclusif. Il fournit aussi les engrais et les pesticides, et pour cela il souscrit pour 60% aux recettes de la production.

De son côté l'IPHD fournit le know-how. Il est le détenteur des techniques agricoles (de la mécanisation) et souscrit par conséquent pour 30% aux recettes de la production. Mais cette coopération ne serait pas complète sans le troisième intervenant, qui est sans doute le plus fondamental dans cette chaîne. Il s'agit du paysan. Il est copropriétaire des terres agricoles, assure le desouchage, l'entretien, le stockage des produits. À ce titre, 10% des recettes de la production lui sont reversées.

Lucien Mpama



La ferme de la Mouindi

loppement humain présent au Congo depuis des années, cette ferme située entre Loudima et Makabana (Niari) pourra confirmer toutes les espérances qu'elle annonce depuis 2012. Car ses 196 hectares de maïs ont donné à voir une récolte record de 4

cit alimentaire animal et humain du Congo, l'État et l'IPHD ont multiplié les efforts pour consolider les expériences de ces fermes, dites fermes communautaires de production agricole. D'ailleurs, à terme, il est envisagé



Une expertise à votre portée

Formation
Conseil
Assistance Technique

Tél : 06 992 04 91/ 06 636 28 38/243 813 285 531
E-mail : iprc@iprc-training.org
Site web: www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville République du Congo
7^e étage immeuble CNSS/centre-ville

FORMATIONS

L'Institut IPRC organise à Brazzaville, Pointe-Noire et à Kinshasa les formations suivant le programme ci-dessous.

Pour les inscriptions et pour tout renseignement, contacter IPRC aux contacts indiqués ci-dessus

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DURÉE	Lieu	PÉRIODE
MFH08	Pratique de l'audit fiscal et contrôle interne dans une entreprise	3 jours	Brazzaville	15 au 17 juillet 2013
EP01	Assurer la fonction d'Assistant de Direction	10 jours	Pointe-Noire	20 au 30 juin 2013
MDP14	Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet	6 jours	Kinshasa	3 au 8 juin 2013
GMPO3	Comment répondre efficacement à un dossier d'appel d'offres des marchés publics	5 jours	Brazzaville	24 au 28 juin 2013
LT5	Comprendre les procédures de passation des marchés publics	5 jours	Pointe-Noire	10 au 15 juin 2013
MDO1	Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines	5 jours	Brazzaville	18 au 21 juin 2013
FT002	Savoir dessiner avec le logiciel auto-Cad 2012	42H	BZV/PN	Nous contacter
FT001	Savoir dimensionner un réseau d'adduction d'eau potable avec le logiciel EPANET	42H	BZV/PN	Nous contacter

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Le taux de mortalité en baisse à l'hôpital général Adolphe Sicé

L'humanité vient de célébrer la Journée mondiale de lutte contre le paludisme. À Pointe-Noire, elle a réuni différents acteurs autour d'une journée scientifique organisée le 25 avril dans la salle de Sueco. Intervenant sur les efforts des autorités sanitaires, Sidonie Kinzonzi, directrice générale de l'hôpital, a annoncé la baisse du taux de mortalité dans sa structure.

En partenariat avec la jeune chambre internationale Victory, la journée mondiale avait pour thème cette année « Investir dans l'avenir, vaincre le paludisme ». Les représentants de la société civile, acteurs de la lutte contre le paludisme, ont été édifiés sur la prise en charge ainsi que sur les méfaits de cette maladie, par le docteur Aimé Bandouo, chef du service pédiatrie et vaccinologie de l'hôpital général Adolphe Sicé. Le docteur a évoqué les facteurs (homme, moustique, plasmodium), les différentes formes de paludisme, à savoir le paludisme grave (anémique, neurologique et les deux combinés) et la forme simple avec des symptômes tels des maux de tête, une anorexie ou des vertiges. Il a insisté sur la prévention, notamment l'application de mesures hygiéniques (assainissement de l'environnement immédiat, la bonne gestion des ordures) et

l'utilisation des moustiquaires insecticides. « *La prévention doit être mécanique* », a-t-il déclaré. Pour ce qui concerne les cas de paludisme grave évoqués pendant les échanges, le docteur Aimé Bandouo a précisé : « *Il concerne les femmes enceintes et les enfants. L'adulte le développe difficilement parce qu'il a développé au fil du temps des anticorps avec le suivi de nombreux traitements.* » Quant à la gratuité du traitement du paludisme grave, il a assuré qu'elle était effective à l'hôpital Adolphe Sicé.

Palu : zéro décès de femme enceinte depuis 2010 !

Les chiffres sur le paludisme restent alarmants, 219 millions de cas de paludisme et 660 000 décès par an, la plupart chez les enfants vivant en Afrique. Au niveau de l'hôpital général Adolphe Sicé, les statistiques révèlent que la structure a enregistré 11 848 enfants hospitalisés en 2011 dont 5 546 cas graves, soit 51,50%. L'hôpital a enregistré 10 771 enfants parmi lesquels 5 546 cas graves soit 51,50% au premier trimestre 2013 ; 3 209 enfants ont été hospitalisés dont 2 111 cas graves, soit 65,78%. Des chiffres qui, selon la directrice générale, démontrent les quelques faiblesses d'implication de la société civile et celles des mécanismes de prévention. Néan-

moins, pour ce qui concerne le taux de mortalité, depuis 2010, l'hôpital Adolphe Sicé a enregistré une baisse considérable. Son taux de létalité est de 4% en 2009, 3% en 2010 et 2011, 2% en 2012 et 1,8 au premier trimestre 2013.

En outre, depuis 2010 jusqu'au premier trimestre de l'année 2013, l'hôpital n'a enregistré aucun décès de femme enceinte hospitalisée pour le paludisme. Ces résultats encourageants sont dus, selon la directrice générale, à l'application du programme de gratuité de la prise en charge du paludisme grave mis en œuvre par le gouvernement de la République. Bien que ce programme ait permis de sauver des vies, Sidonie Kinzonzi a insisté le renforcement des mécanismes de prévention pour éradiquer la maladie : « *Il faut relever que quand le curatif ne suffit pas, le préventif doit être renforcé et mis en œuvre par les communautés pour vaincre ce fléau qui n'est nullement invincible avec l'implication de tous.* »

Mavekono Moutstoumou, président de la jeune chambre internationale Victory, a annoncé le lancement imminent d'une opération d'installation de toiles moustiquaires dans les salles d'hospitalisation des services de maternité et de pédiatrie, pour protéger les malades du paludisme.

Lucie Prisca Condhet

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Le Congo valide son rapport national sur la protection des deux sous-secteurs

Le document intersectoriel traitant des sujets d'environnement et de santé a été validé le 3 mai à Brazzaville au terme d'un atelier.

Le rapport met en œuvre onze actions prioritaires de la Déclaration de Libreville du 29 août 2008. Il comporte des réponses aux risques environnementaux, aux facteurs et aux causes profondes de la dégradation de l'environnement.

Pour mémoire, en 2008, les ministres africains de la Santé et de l'environnement avaient souligné qu'un certain nombre de problèmes de santé qui relevaient souvent des conditions dégradées de l'environnement. Ils s'étaient alors engagés à mettre

en place des plans nationaux de lutte contre la dégradation de l'environnement qui constitueraient une alliance santé-environnement.

En septembre 2010, le Congo a rédigé son rapport national sur l'état de la situation. Cette analyse impliquait l'estimation des besoins en santé et en environnement, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville. En novembre de la même année, les ministres africains de la Santé et de l'environnement, réunis à Luanda (en Angola), avaient signé le document nommé « Engagement de Luanda sur la santé et l'environnement ».

Les points contenus dans cet engagement ont fait l'objet d'un tra-

vail aboutissant à l'élaboration du rapport national sur l'évaluation de l'action intersectorielle sur la santé et l'environnement, réalisé grâce à l'appui de l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations unies pour l'environnement.

Ouvrant les travaux de l'atelier, le directeur de cabinet du ministre du Tourisme et de l'environnement, Léonard Niere, a souligné que les problématiques reliant la santé et l'environnement sont de plus en plus prédominantes au Congo et en Afrique. Face à cela, a-t-il ajouté, les acteurs de la santé comme ceux de l'environnement s'interrogent sur les leviers d'actions possibles.

Tiras Andang

SANTÉ PUBLIQUE

Une large couverture vaccinale est envisagée par les autorités congolaises

La vaccination de plus de 90% des enfants contre différentes maladies a été lancée le 30 avril à Brazzaville par le directeur de cabinet du ministre de la Santé, Jean-Philippe Ngakosso, dans le cadre de la troisième Semaine africaine de la vaccination.

Au moins deux cents enfants ont reçu une dose soit de Pentavalent ou de vaccin contre la rougeole au quartier Maman-Mboualé, une zone à forte concentration humaine du sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï. Le thème de la campagne de vaccination de cette année est « Sauvons des vies, prévenons les infirmités, vaccinons ! » Le choix de ce quartier a été salué par le chef de cabinet du maire de Talangaï, Marcel Dimi, qui s'est félicité de l'immunisation des enfants de sa circonscription administrative, déclarant : « *Notre arrondissement est l'un des plus peuplés de Brazzaville, et nous accompagnons toujours les autorités sanitaires dans la réalisation de leurs programmes d'activités.* » Pour atteindre une large couverture vaccinale, les autorités congolaises ont prévu cette année des équipes dynamiques dotées de moyens de déplacement afin de pallier les difficultés d'accès aux zones difficiles. Les autorités sanitaires affirment que les six vaccins du programme sont à administrer au cours de cette campagne selon les besoins et les informations recueillies sur les lieux de vaccination.

« *Beaucoup d'enfants se trouvent dans des zones difficiles d'accès, par exemple dans le département de la Likouala. Par ailleurs, dans les grandes villes comme Brazzaville et Pointe-Noire, les parents oublient souvent de compléter la vaccination de leurs enfants. Nous avons constaté l'an passé, par exemple, que si 93% des enfants reçoivent le BCG (vaccin contre la tuberculose) à leur naissance, au neuvième mois seulement 73% des enfants reçoivent le VAR (vaccin contre la rougeole et la fièvre jaune)* », explique le docteur Herman-Boris Didi-Ngossaki, médecin-chef du programme.

L'OMS félicite le Congo pour ses efforts

L'ambitieux programme vaccinal de cette année coûtera cher en termes d'achats et de transports de vaccins. Au Congo, les efforts et initiatives de vaccination à exécuter au cours de ce programme sont également salués par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui attache de la valeur à l'atteinte des objectifs 4 et 5 du Millénaire pour développement : « *Nous notons avec satisfaction que certains gouvernements, comme le Congo, allouent davantage de ressources nationales à la mise en œuvre des stratégies de vaccination en général et de l'éradication de la poliomyélite en particulier. Il est important pour nous de souligner que le taux de réduction de la mortalité infantile-juvénile est passé de 75 à 68 pour mille naissances vivantes entre 2005 et 2012* », explique le docteur Fatoumata Diallo, de l'institution onusienne au Congo. Elle a en outre convié les partenaires du programme à accompagner les initiatives liées à la Semaine africaine de vaccination.

Depuis 2011, les pays de l'OMS de la zone africaine célèbrent la Semaine africaine de vaccination. Car la vaccination a réduit l'ampleur de maladies comme la poliomyélite, la rougeole, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la fièvre jaune.

« *Le gouvernement du Congo a fait de la vaccination une priorité nationale et mis tous les moyens nécessaires pour pérenniser cette intervention majeure de santé publique. Pour l'instant, la couverture vaccinale se situe autour de 80%, et avec l'appui des partenaires un nouveau vaccin est introduit pour protéger les enfants contre la pneumonie et les diarrhées aiguës* », déclare Jean-Philippe Ngakosso, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population.

Fortuné Ibara

VIE SYNDICALE

L'Anuc affiliée à la CSTC

L'acte d'affiliation de l'Association des navigants unis du Congo (Anuc) à la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) a été signé le 28 avril à Brazzaville via la Fédération syndicale des professionnels des transports, de l'hôtellerie et du gardiennage du Congo.

Cette adhésion a été faite à l'occasion de leur assemblée générale supplémentaire de la sortie officielle de cette structure syndicale. L'Anuc est un regroupement de vingt et une associations évoluant dans ce secteur professionnel, constituée en une section fédérale censée résoudre les problèmes de ce sous-secteur d'activités. À cette occasion, le président de la CSTC, Élaut Bello-Belard, a indiqué : « Aujourd'hui le syndicat c'est la science, c'est la tête et non les muscles. Fini le temps où l'on prenait planches et clous pour barricader la porte du directeur. » Selon lui, la force physique a laissé la place à la force du verbe : « Il faut savoir parler, la force de la négociation prime sur tout », a-t-il pour-

suivi, demandant aux nouveaux adhérents de ne pas faire comme les autres, car « le syndicalisme c'est la discipline et l'obéissance à l'échelon supérieur ». Par ailleurs, le président de la CSTC a demandé aux syndicalistes de ce secteur d'activité, en les exhortant à la confiance mutuelle, de solliciter en cas de besoin la centrale syndicale, seule susceptible d'intervenir auprès du gouvernement pour résoudre leurs problèmes.

Maintes associations de navigants font partie de l'Anuc, à savoir l'Association des bagagistes du port autonome de Brazzaville, l'Association des pêcheurs au port autonome de Brazzaville, l'Association des bagagistes planches au port autonome de Brazzaville, l'Association des soudeurs au port autonome de Brazzaville, l'Association nganda main bleue, l'Association des vendeurs au port autonome de Brazzaville et l'Association nganda pont du Djoué.

Fortuné Ibara

HUMEUR

Pourquoi mentir sur le diplôme ?

Les avancées technologiques n'ont pas que des bienfaits. Elles ont aussi leur côté négatif, celui de la reproduction frauduleuse des pièces importantes tels que les diplômes et bien d'autres. Trop de maisons d'informatique et de cybercafés sont passées maîtres dans la reproduction de faux papiers. Des actes qui jettent le doute sur l'authenticité de certains documents.

Ces pièces reprennent en effet, à quelques erreurs près, des signatures, des cachets, des noms, des titres de responsables autorisés à les délivrer. Et là où le bas blesse, c'est lorsqu'il y a contrôle interne sur la fiabilité des diplômes dans les administrations et les entreprises où les curriculum vitae et les diplômes montés de toute pièce ne manquent jamais. Les faussaires réussissent donc toujours, ou presque, à faire passer pour vrais leurs « montages trompeurs ». Et les auteurs de ces actes sont souvent dans l'impasse lorsque les services de ressources humaines leur exigent de vraies copies originales dûment légalisées par les services habilités.

La vraie pièce originale est celle qui a des souches officielles gardées dans des fichiers impersonnels par les administrations compétentes. Et dans le cas de l'université, ce sont les services de la scolarité qui sont compétents en la matière. Pourtant, les fabricants de faux diplômes préfèrent légaliser les copies des diplômes d'études universitaires générales universitaires (Deug), même celles des licences, au niveau des services des mairies d'arrondissement. N'est-ce pas là une démarche qui cache leur peur de se faire prendre ? Car, par manque de fichier-archivé souche concernant leurs diplômes, ils ne peuvent pas se présenter à l'Université pour ce genre d'opération.

Pire encore, une fois recrutés, ces faussaires vont jusqu'à revendiquer sans gêne les mêmes salaires que ceux qui ont des cursus normaux et qui méritent d'être payés ainsi. Constat fait dans de nombreuses administrations, c'est cette frange de « démerités » qui est la plus hostile à tout changement positif. Car, en effet, ces malhonnêtes sont animés d'une peur d'être détectés et saisis dans le faux et usage de faux.

On se rappelle la fameuse affaire connue sous le nom de « code 104 » qui avait mis à nu de fausses vraies certifications. On a vu des titulaires de Certificats d'études primaires et élémentaires fournir des dossiers chargés de vrais faux diplômes supérieurs montés dans des maisons d'informatique, avec des noms, des signatures, des cachets, des mentions, des codes qui étaient des « imitations mensongères », mais qui semblaient authentiques car conçus avec soins et précision.

Nous n'attaquons pas ici ceux qui arrivent dans les administrations ou les entreprises avec des qualifications faibles et qui peuvent, sur le tas, aiguïser leur savoir à travers des séminaires de formations et différents ateliers. Ceux-là, sont des hommes honnêtes que l'on doit respecter car dès le départ ils ont été clairs en disant la vérité à l'employeur.

On a beau essayer de tromper, la vérité finit par sortir le jour où de stricts contrôles sont exécutés.

Faustin Akono

CIMETIÈRE DE MATARI

Les propriétaires terriens menacent de rompre avec la mairie de Brazzaville

Alors que les Brazzavillois attendent l'ouverture du nouveau cimetière municipal dans la banlieue nord-ouest du 7^e arrondissement Mfilou, annoncée par les autorités, la réalité sur le terrain pose problème car les propriétaires du terrain de Matari, nouveau site retenu par les autorités municipales, menacent de rompre le contrat.

Dans une déclaration rendue publique le week-end dernier, les propriétaires de ce terrain ont dénoncé la mauvaise volonté des pouvoirs publics. « Le contrat touchant à sa fin - juillet 2013 - nous ferons face à d'autres agences immobilières qui se présenteront à nous, tout en préservant pour la municipalité la superficie correspondante au montant de l'acompte perçu par les propriétaires terriens », peut-on lire dans cette déclaration. En effet, les propriétaires du terrain reprochent aux autorités municipales de ne pas respecter les termes du contrat conclu à la mi-juin 2011. Celui-ci prévoyait, d'après eux, le premier versement en octobre 2011, le deuxième en avril 2012 et le troi-

sième en août 2012. Le quatrième versement, quant à lui, était prévu pour mai 2013, et le cinquième et dernier en juillet prochain. « Malheureusement jusqu'à ce jour, il n'a été payé qu'un acompte de 350 millions FCFA depuis 2011 », a déclaré le président de l'Association des propriétaires terriens de Mfoa, Aristide Mampouya.

Cette déclaration vient en quelque sorte prolonger les attentes de la population contrainte depuis des années à déboursier d'énormes sommes d'argent dans les cimetières privés pour inhumer les morts. Selon les autorités municipales, le gouvernement avait déjà versé, en novembre dernier, deux acomptes par le biais de la mairie centrale aux propriétaires de ce terrain de 200 hectares, pour un coût global de 1,625 milliard FCFA.

Le 6 novembre 2012, le directeur des pompes funèbres municipales, Ferdinand Malonga Milanlou, avait effectué une visite des lieux en compagnie du président de l'Association des propriétaires terriens de Mfoa, qui avait contre-signé l'accord entre la mairie et les

propriétaires du terrain pour l'acquisition du site. Ils avaient, ensemble, ordonné l'opération d'enlèvement des pancartes plantées un peu partout ainsi que l'action de bornage du site. L'ouverture du cimetière était envisagée dès que le plan directeur d'exploitation en étude serait disponible. « Aller dans les cimetières privés nécessite de l'argent. Le président du conseil municipal nous a instruits pour qu'on arrête effectivement les souffrances de ces populations en ouvrant le cimetière de Matari. Comme il y a des travaux techniques qui se font, je pense que si ces travaux peuvent se terminer le plus tôt possible, nous ouvrirons ce cimetière dès que possible », annonçait Ferdinand Malonga Milanlou.

Cette déclaration est publiée au moment où le conseil municipal tient sa 15^e et dernière session ordinaire. « Même si le point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, les conseillers municipaux vont l'examiner dans les questions diverses », a indiqué l'un des membres du bureau. Sans commentaire.

Parfait Wilfried Douniama

MÉDIAS

Le CSLC décidé d'éliminer les prédateurs de la presse

La lutte sera menée contre ceux qui n'ont pas appris le métier de journalisme afin de permettre que la profession soit exercée dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Cette déclaration d'aller en guerre a été faite le 3 avril, par le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo à l'issue des travaux organisés à l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse célébrée au Centre national de Radio et de Télévision.

Le 20^e anniversaire de cette journée internationale a été organisée par le ministère de la communication et le Conseil supérieur de la liberté de communication, en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Le président du conseil a souligné, dans son mot de clôture, que cette institution a l'ambition de remettre de l'ordre au sein de la profession. À cet effet, il procédera au contrôle administratif et technique des médias, au recensement des journalistes professionnels et assimilés en vue de l'attribution de la carte d'identité professionnelle, à la lutte contre les antivaleurs. Décryptage : les prédateurs de la profession et les journaux qui ne disposent pas de siège devront disparaître.

« Favoriser la liberté ne signifie pas encourager le désordre dans la profession.

Le Conseil supérieur de la liberté de communication n'est pas une cour martiale mais un instrument qu'il faut savoir utiliser », a martelé Philippe Mvouo.

La liberté est encore à conquérir

Au total quatre communications ont été délivrées le 3 mai. On retiendra notamment « L'exercice de la liberté de presse au Congo : mythe ou réalité », présentée par le directeur de la Semaine africaine, Joachim Mbandza, et « La régulation de la presse au Congo : enjeux et perspectives » par le conseiller, Michel Rudel Ngandziami.

Joachim Mbandza a expliqué que l'exercice de la liberté de la presse au Congo est une réalité en raison du cadre juridique dans l'exercice de la profession. Cependant, elle est considérée comme un mythe à cause des difficultés rencontrées par le journaliste dans l'exercice de sa profession. Ce mythe s'explique également par les mauvaises conditions dans l'exercice de la profession.

Les débats ont porté sur la crainte de diffusion des informations par les journalistes de l'audiovisuel par rapport à ceux de la presse écrite, l'effectivité de la liberté de la presse au Congo, la liberté de presse dans l'environnement d'un investisseur et l'inaccessibilité aux médias d'État par les opposants.

De toutes ces interrogations, les orateurs ont éclairé l'assistance sur le fait que l'impact des informations à l'audiovisuel n'est pas le même comme à la presse écrite. À la Radio, l'impact est direct et immédiat tandis qu'à la presse écrite elle varie en fonction du temps de publication. Les médias sont ouverts à tous les citoyens dans l'équité du temps. Pour exercer sa liberté, le journaliste doit bénéficier des bonnes conditions de travail.

Michel Rudel Ngandziami a, pour sa part, rappelé que la liberté de presse n'est pas un acquis mais une quête permanente.

Un contrôle administratif annoncé

Il organisera prochainement une campagne de contrôle administratif et technique des médias audiovisuels et de la presse écrite, des campagnes de vulgarisation des lois et règlements du secteur de la communication, le recensement des journalistes professionnels et assimilés en vue de l'attribution de la carte d'identité professionnelle.

Le Conseil supérieur prévoit également la création du centre de diffusion des signaux des Radios et Télévisions, l'acquisition d'un monitoring de qualité ainsi que le renforcement des capacités des professionnels des médias.

Lydie Gisèle Oko

CENTENAIRE DE LA CRÉATION DU
POSTE ADMINISTRATIF DE MOSSAKA
1913 - 2013



COMMUNIQUÉ

Le président de la commission d'organisation des festivités du centenaire de la création du poste administratif de Mossaka informe les populations de cette localité, les natifs, ressortissants et sympathisants des districts de Tchicapika, Ntokou, Loukoléla et Makotimpoko, que les festivités tant attendues auront bel et bien lieu du 11 au 12 mai 2013, à Mossaka, la capitale du poisson.

Le centenaire de Mossaka étant l'affaire de tous, il invite par conséquent les filles et fils de Mossaka et des districts voisins, à l'unissons et avec l'hospitalité qui les a toujours caractérisés à :

- aller accueillir les illustres invités ;
- aller contempler physiquement une métamorphose historique : Mossaka totalement sortie des eaux.

Vive le centenaire de Mossaka
Mossaka Aka Ville

Pour la Commission d'organisation,
Le président de la Commission communication
Antonin Molamou

A PARTIR DU 3 MAI 2013



ETDE, filiale du groupe **Bouygues**, est présente au Congo depuis plus d'une décennie. Cette dénomination, qui signifiait Entreprise de Distribution et de Transport d'Electricité, ne correspond plus à la diversité de nos offres.

En effet, **ETDE** intervient depuis des années sur la chaîne complète d'un projet : *Conception, Réalisation, Exploitation et Services* sur ses principaux marchés que sont :

- Les Infrastructures de Réseaux d'Energie,
- L'Industrie / Oil & Gas,
- Le Génie Electrique & Thermique (GET),
- L'Informatique, Réseaux & Télécoms
- L'Hydraulique / Traitement et adduction d'eau potable.

Comme toutes les entités du groupe, la filiale congolaise portera désormais l'appellation de **Bouygues Energies et Services**.

Sous cette nouvelle identité qu'elle sera toujours un partenaire sûr en vous apportant une solution intégrée (Energies & Services) pour une vie meilleure.



Nos énergies pour une **Vie Meilleure**

BRAZZAVILLE
Tél.: +242 06 658 15 56
Fax : +242 22281 02 30
Courriel : secretariatbrazzaville@bouygues-es.com

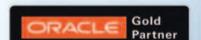
POINTE-NOIRE
Tél.: +242 06 688 22 22
: +242 05 536 05 05
Courriel : secretariatpointenoire@bouygues-es.com



INTEGRATEUR DE SOLUTIONS

Système Informatique

- Vente de matériels et logiciels informatiques
- Assistance Technique
- SAV
- Audit Informatique



Premier Partner



POLYCOM

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville
Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou
après Rond Point Kassai
Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

www.iris-technologie.com - www.burotop.net



Assurances et
Réassurances du
Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE
1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

40^{ans} d'Assurance
d'Expérience
d'Investissements
dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

CENTRAFRIQUE

Le pays attend un appui financier des partenaires

La réunion inaugurale du Groupe international de contact sur la République Centrafricaine (GIC-RCA) s'est tenue le 3 mai à Brazzaville, ouverte par le chef de l'État congolais, Denis Sassou N'Guesso, président du Groupe de suivi des accords de Libreville, en présence de son homologue sud africain Jacob Zuma.

Dans « l'Appel de Brazzaville » adopté à cette occasion, les participants ont invité « tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Union africaine ainsi que tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République Centrafricaine, à apporter un appui politique, économique et financier en faveur de la transition dans ce pays ». Ceci, en vue de la restauration urgente de la sécurité et de l'ordre public, de la protection des droits humains et de la lutte contre l'impunité, de la mise en place et du fonctionnement effectif des institutions de la transition, de l'élaboration d'un chronogramme électoral et de la réunion des conditions pour la tenue d'élections libres et crédibles, de la fourniture de l'assistance huma-



Les participants aux travaux du GIC-RCA

itaire aux populations dans le besoin ainsi que pour la mise en œuvre d'un programme économique d'urgence.

Pour ce faire, le groupe international de contact a décidé de renforcer la Force multinationale des États de l'Afrique centrale (FOMAC) en Centrafrique, en y déployant quelque 2000 hommes pour contribuer à la sécurisation de l'ensemble du pays. Un fonds de solidarité visant à accompagner les 18 mois de transition a été

mis en place et les pays de la CÉÉAC ont pris l'engagement de l'alimenter. Le Congo, le Tchad, le Gabon et la République démocratique du Congo qui ont milité pour sa création se sont dits prêts à apporter leurs contributions sans attendre puisque selon le président du Congo, la crise en Centrafrique « se déroule sur fonds de misère et de pauvreté ». « Les participants ont en outre souligné la responsabilité pénale individuelle qui s'attache aux agissements des auteurs,

commanditaires et complices d'actes, d'exactions et autres violations des droits de l'homme ainsi que d'actes susceptibles d'être qualifiés de crimes contre l'humanité », indique le communiqué rendu public à l'issue des travaux.

Cette mise en garde sévère à l'endroit des éléments de l'alliance Séléka valait la peine d'être faite en raison de « la dégradation continue de la situation politique et sécuritaire, marquée notamment par les violations graves des

droits humains » dans le pays. En effet, la situation sécuritaire en Centrafrique est préoccupante depuis que le chef de l'ex-mouvement rebelle, Michel Djotodia a été porté au pouvoir après la chute du régime de François Bozizé, le 24 mars dernier.

La réunion inaugurale du Groupe international de contact a connu la participation du Premier ministre centrafricain, Nicolas Tiangaye, de représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, des Nations unies, de l'Union européenne, de l'organisation internationale de la Francophonie, ainsi que d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RCA, y compris des représentants d'institutions économiques et financières. Dans son bref mot de clôture, Denis Sassou N'Guesso a déclaré que la rencontre de Brazzaville a permis de prendre toute la mesure des défis lancés concernant la situation en Centrafrique. « Nous allons ensemble mobiliser toutes les forces pour aider la République centrafricaine à sortir de cette espèce d'impasse », a conclu le chef de l'État congolais.

Nestor N'Gampoula

DISTINCTIONS

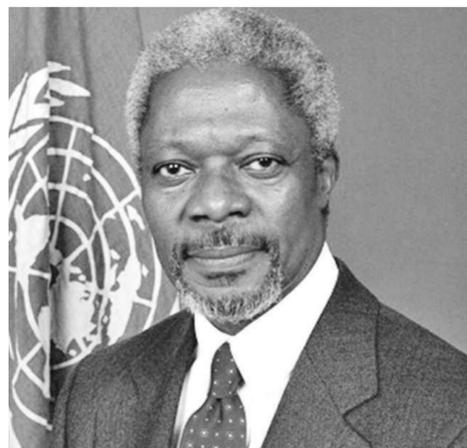
Kofi Annan élevé au rang de grand officier de la Légion d'honneur par la France

Au nom de la République française, le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius, a remis le 2 mai, au Quai-d'Orsay à Paris, les insignes de grand officier de la Légion d'honneur à l'ancien secrétaire général de l'ONU.

Laurent Fabius a reconnu en Kofi Annan l'un de ceux qui auront fait « progresser un grand nombre de causes », dont une en particulier, « la responsabilité de protéger ».

Il a rappelé la carrière de Kofi Annan, dont quarante-cinq ans au service des Nations unies, dix ans en tant que secrétaire général de l'ONU. Il a salué son rôle de « réformateur et de visionnaire, mobilisant par exemple l'ONU autour des Objectifs du millénaire », citant également « la crise irakienne de 2003, probablement l'épisode le plus critique de [ses] mandats ».

À la fin de son mandat onusien en 2006, Kofi Annan va multiplier des initiatives et créer une fondation en 2007 pour encourager le processus électoral en Afrique ; présider la commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité, l'Africa Progress Panel, qui agit face aux risques politiques et sociaux liés au chômage des jeunes et aux inégalités ; soutenir le développement agricole en Afrique avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (Agra) ; prendre la tête de la Fondation de soutien à l'Organisation mondiale contre la torture. Récemment encore, l'ancien secrétaire général de l'ONU a



Kofi Annan

pris l'initiative d'une commission sur l'impact du trafic de drogues sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest.

Pour Laurent Fabius, Kofi Annan est « un modérateur du monde », terme emprunté au président américain Franklin Roosevelt. Grâce à sa persévérance, il aura « arraché des progrès, même modestes, pour la paix, les droits de l'homme, le développement ».

Ce sont ces qualités qui auront valu à Kofi Annan de recevoir le prix Nobel de la paix en 2001. « La République française se reconnaît dans ces idéaux et cet engagement. C'est à eux [...] qu'elle rend hommage aujourd'hui en vous élevant à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur », a conclu Laurent Fabius.

Noël Ndong

GENÈVE

Le Salon du livre et de la presse met l'Afrique au centre du monde

Pour la dixième année consécutive, le Salon africain du livre, de la presse et de la culture s'est tenu, du 1er au 5 mai, dans le cadre du Salon du livre de Genève, qui a ouvert ses portes à Palexpo. L'un des temps forts demeure l'attribution du prix Ahmadou-Kourouma.

« Afrique, centre du monde », tel est le thème qu'ont choisi cette année les organisateurs pour « célébrer la place centrale que joue l'Afrique dans le monde des lettres, des idées, de la culture et de l'histoire des civilisations... »

« L'année 2013 est tout indiquée pour cette mise en lumière du continent puisqu'elle est à la fois l'année du centenaire de la naissance du Martiniquais Aime Cesaire et celle du dixième anniversaire de la mort d'Ahmadou Kourouma. Le Salon africain rendra bien évidemment hommage à ces deux grands auteurs qui ont, chacun à leur manière, donné leurs lettres de noblesse aux écrivains du monde noir », explique Boniface Mongo-Mboussa, programmateur associé du Salon africain.

Au-delà de cet hommage, lectures, débats, témoignages et films d'archives animeront le désormais célèbre espace africain de Genève. Sa librairie de titres pour la plupart inédits en Europe fera la part belle aux nouveaux talents, sans pour autant oublier les auteurs déjà connus et appréciés du public. Les visiteurs pourront découvrir la diversité culturelle du monde du livre en présence d'écrivains comme Henri Lopes, Emmanuel

Ndongala, Boniface Mongo M'Boussa, Gabriel Okoundji et Éric Joël Bekale, ou des éditeurs comme Alain Kounzilat (Éditions ICES) et Mawawa Mâwa-Kiese (Éditions Paari). Outre la place faite au continent africain, l'hôte d'honneur du salon est, cette année, le Mexique. Pour le prix Ahmadou-Kourouma, remporté en 2012 par Scholastique Mukasonga pour son livre « Notre-Dame du Nil », également lauréat quelques mois plus tard du prix Renaudot, huit auteurs africains ont été présélectionnés, susceptibles d'être primés le vendredi 3 mai. Il s'agit de : Max Lobe pour « 39 rue de Berne » (Éditions Zoé) ; Hemley Boum pour « Si d'aimer » (Éditions La Cheminante) ; Wilfried N'Soundé pour « Fleur de béton » (Actes Sud) ; Eugène Ebodé pour « Métisse palissade » (Continent Noir et Gallimard) ; Venance Konan pour « Le rebelle et le camarade Président » (Frat Mat - Jean Picollec) ; Edem Awuney pour « Rose Déluge » (Éditions Borel) ; Janis Otsiemi pour « La bouche qui mange ne parle pas » (Éditions Jigal) ; et Tierno Monénembo pour « Le terroriste noir » (Éditions du Seuil).

Marie Alfred Ngoma

INTÉGRATION

Feux croisés sur la ministre Cécile Kyenge Kashetu

La première femme d'origine africaine à entrer dans un gouvernement en Italie fait l'objet d'attaques virulentes et de soutiens mous de la part de la classe politique.

Nommée ministre de l'Intégration dans le gouvernement formé par Enrico Letta le 28 avril, l'Italo-Congolaise (RDC) Cécile Kyenge Kashetu, est prise en tenaille entre ceux qui déjà la haïssent pour ce qu'elle est et ceux, timides, qui prennent sa défense.

Dans le camp des premiers, on compte une poignée d'extrémistes politiques, mais aussi, sans doute, une majorité silencieuse pour qui l'intrusion d'une immigrée dérange fortement les coutumes jusqu'à présent en cours en Italie. Dans le deuxième groupe, on rencontre sans peine tous les Italiens d'origine africaine, les Italiens dits de la deuxième généra-

tion, souvent nés de parents étrangers vivant en Italie, mais peu organisés et sans porte-voix crédible. Et puis, il y a aussi les membres du Parti démocrate (PD), qui est la principale formation politique de l'échiquier national, auquel appartient de longue date Cécile Kyenge. C'est également au PD qu'appartient l'autre « phénomène » politique italien, Jean-Léonard Touadi, naguère premier député d'origine africaine (Congo-Brazzaville) au Parlement de la péninsule.

Et comme de juste, tous les deux se sont signalés par leur volonté déclarée de réformer la loi Bossi-Fini, qui règlemente actuellement les conditions d'accès à la nationalité en Italie. Tous les deux veulent privilégier le droit du sol à la loi du sang qui prévaut. Devrait être Italienne, selon eux, toute personne née sur le sol italien et

pas uniquement le citoyen dont les parents sont italiens d'origine. Rien d'étonnant donc à ce que fussent des rangs de la droite extrême les critiques les plus radicales, du racisme à l'état pur, surtout à l'encontre de la nouvelle ministre. « Je pense que nous devons nous faire à l'idée qu'un jour un originaire d'Afrique soit président en Italie. » Ces propos viennent de la présidente de l'Assemblée nationale, Laura Boldrini, écœurée par les attaques contre Cécile Kyenge. De son côté, une autre Cécile, elle aussi originaire de Modène, Cecilia Guerra, souligne que « les phrases de Borghizio et Zaia [deux députés du parti xénophobe de la Ligue du Nord -



Cécile Kyenge Kashetu

NDLR] et les insultes sur les réseaux sociaux tout comme les écrits sur les murs sont très certainement des épisodes de racisme contre une personne d'origine africaine et à la peau noire. » Elle souligne également, comme pour en

atténuer la gravité, que ces paroles « se doublent aussi d'une autre forme de racisme, la misogynie ». Pour cette députée du PD, ces manifestations expriment la peur devant « la lucidité et la fermeté avec lesquelles [Cécile Kyenge Kashetu] a toujours posé sur la table les problèmes cruciaux, comme le droit à la citoyenneté des enfants nés en Italie, l'abrogation du délit de clandestinité, la fermeture des centres de regroupements forcés et l'abrogation du permis de séjour à point. Or c'est sur ces terrains que nous devons plus que jamais nous placer à ses côtés. » Cecilia Guerra ne donne pas trop à savoir si ses propos relèvent de l'incantation pure ou de la volonté politique. Car beaucoup, y compris dans les rangs de la gauche, craignent que Cécile Kyenge n'ait été choisie que par convenance.

Lucien Mpama

ALUCONGO

100 % aluminium
100 % qualité

Nouveau Site

- Bac alu
- Faîtière
- Tôles ondulées
- Fixations

Signé
ALUMINIUM PUR
ALUCONGO
CONGO

Tel: 05 539 60 46 - 05 09 117 17

ÉGLISE CATHOLIQUE

Le pape s'élève contre le chômage et les salaires injustes

Le 1^{er} mai est la fête de saint Joseph, modèle des travailleurs pour l'Église catholique. Le pape exhorte à accorder plus d'intérêt aux hommes qu'au profit.

C'est par une messe à la maison Sainte-Marthe (où il continue à habiter), comme il en a pris l'habitude désormais, que le Pape François a entamé ses activités mercredi 1^{er} mai. En la journée qui marque la fête du Travail – fête de saint Joseph Travailleur dans la tradition catholique –, le souverain pontife a rappelé que le travail procurait de la dignité : « Le travail procure de cette dignité spéciale qui est celle de l'homme. C'est pourquoi face aux nombreuses personnes qui voudraient travailler, mais qui ne trouvent pas de travail, nous nous sentons un poids dans la conscience. Parce qu'une société qui n'est pas organisée de manière à donner du travail à tous est une société malade. »

Pour le pape, le travail n'entre pas seulement dans l'alchimie des chiffres et des données économiques, il obéit à la loi de Dieu : « Ne pas payer le juste salaire, ne pas offrir de travail parce qu'on reste préoccupé par les seuls bilans, c'est aller contre la volonté de

Dieu ». Le chef de l'Église catholique a estimé que les patrons qui se préoccupaient plus des courbes statistiques de la production que du bien-être et de la vie des hommes qu'ils emploient allaient contre la volonté du Créateur.

Prenant l'exemple des bâtisseurs de la tour de Babel (Babylone, 550 environ av. J.-C.), le Pape François a rapporté le récit qu'en a laissé un rabbin : « Quand une brique tombait par erreur, c'était un problème terrible, un scandale. On s'en prenait au coupable en des mots très vifs. Mais si par hasard un ouvrier venait à tomber, tout le monde disait : "Laissons-le mourir en paix !" Il était plus important de perdre une brique que de perdre un ouvrier. Voilà, même aujourd'hui, à quel point nous en sommes arrivés : les choses sont devenues plus importantes que les hommes, parce que ces choses procurent un profit à ceux qui ont le pouvoir politique, social et économique. »

Lucien Mpama

Deux papes au Vatican...

L'ancien et le nouveau pape vivent désormais dans les 44 ha de l'État du Vatican. L'un règne, l'autre prie.

Depuis le jeudi 2 mai, deux papes cohabitent désormais au Vatican. L'ancien et le nouveau pape sont en effet réunis, et tout laisse à penser que ce sera pour un bout de temps. Pendant les deux mois qui ont suivi l'annonce de son renoncement à la papauté et toute la procédure conduisant, le 13 mars dernier, au choix de son successeur, Benoît XVI s'est volontairement « muré » à Castel Gandolfo, le palais des papes situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Rome.

C'est là qu'il a patiemment attendu la fin des travaux de son appartement au Vatican, spécialement aménagé pour son grand âge – 86 ans – et pour ses propres exigences. Le pape allemand avait en effet indiqué qu'il voulait passer le plus clair de son temps à méditer et à prier en silence, ne pas se mêler de l'administration des affaires courantes de l'Église et ne pas gêner son successeur. Accédant à cette requête, François a également voulu que les appartements de l'ancien pape soient disposés de façon à accueillir son frère aîné, Georg Ratzinger (89 ans), lui aussi évêque à la retraite,



Les deux papes à Castel Gandolfo, le 23 mars

et un secrétaire.

La démission de Benoît XVI a introduit dans l'Église catholique une réalité nouvelle. Les deux papes ont trouvé chacun leur espace et leur mode de fonctionnement. Benoît XVI laisse François gouverner. Jusqu'à présent, le pape n'était élu que lorsque le précédent mourrait. Jamais deux souverains pontifes ne s'étaient rencontrés dans l'histoire. Et quand cela est arrivé, au XV^e siècle, l'atmosphère n'était pas à la fraternité : le pape Clément fit enfermer son prédécesseur !

Au Vatican, les deux papes condui-

sent pour l'heure une vie dont le code s'écrit au jour le jour. Ils s'étaient déjà rencontrés une première fois à Castel Gandolfo le 23 mars, pour ce qui avait été vu comme une cérémonie, discrète, de transmission des consignes. Le 16 avril, date anniversaire du pape Benoît XVI, son successeur lui avait adressé ses meilleurs vœux par téléphone. Le matin, il avait fait prier pour celui qu'il appelle son « frère » et pour lequel il avait demandé à « Dieu de le reconforter dans sa vie nouvelle ».

L.Mp.

Voyage vers l'Europe
by AIRFRANCE

ROME
OU BRUXELLES 299 900 FCFA HT
A/R*

www.airfrance.cg

AIRFRANCE KLM

* Tarif disponible au départ de Brazzaville, soumis à conditions, modifiable sans préavis. Achetez avant le 30/05/2013. Envolez-vous jusqu'au 25/06/2013 pour un séjour de 7 jours à 1 mois. Renseignez-vous auprès d'Air France ou de votre agence de voyages.

DÉVELOPPEMENT

L'Union européenne présente le premier atlas des sols africains

Le document met en évidence des ressources naturelles vitales fournissant nourriture, fourrage et bois de chauffage, réduisant le risque d'inondation et protégeant l'approvisionnement en eau.

À l'aide de cartes et d'illustrations en couleurs, cet atlas explique la diversité des sols du continent africain et souligne l'importance de ces ressources non renouvelables. Il a été réalisé par un groupe de renommée internationale composé de pédologues d'Afrique et d'Europe en coordination avec le service scientifique de la Commission européenne (CE), le JRC, dans l'objectif de faire prendre conscience tant aux responsables politiques qu'au grand public de l'importance des sols pour la vie en Afrique. C'est Connie Hedegaard, membre de la CE chargée de l'action pour le climat, qui a présenté cet atlas lors d'une réunion conjointe des collèges de la CE et de la Commission de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba (Éthiopie), où elle a déclaré :

« Les sols d'Afrique ont un rôle central à jouer dans les politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et constituent la base du développement durable et de la sécurité alimentaire. »

« La productivité des terres est fondamentale pour atteindre un grand nombre des Objectifs du millénaire pour le développement », a-t-elle poursuivi.

Les déserts et les terres arides représentent 60% de la surface de l'Afrique, peuplée d'un milliard de personnes. Une grande partie de la surface restante est composée de sols anciens, très dégradés, qui exigent une attention particulière pour servir à l'agriculture. La croissance démographique et l'urbanisation, combinées à des défis économiques contradictoires, augmentent la pression déjà forte sur les terres africaines. Or les sols fertiles et productifs sont essentiels pour la lutte contre la faim et constituent un défi particulier pour le continent où l'épandage d'engrais ne parvient pas à compenser la perte

en substances nutritives des sols. En collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les pédologues africains, le JRC lancera une évaluation panafricaine sur l'état des ressources du sol lors de la prochaine conférence de l'Association africaine de la science du sol, qui se déroulera en octobre 2013 au Kenya.

Conçu en collaboration par l'Union européenne (UE), l'Union africaine (UA) et la FAO, l'atlas des sols est une initiative qui vise à soutenir et encourager l'utilisation durable des ressources du sol en Afrique et le partenariat mondial sur les sols pour la sécurité alimentaire. Il explique, entre autres, l'origine des sols, décrit les différents types de sols et leur utilité pour répondre aux problèmes tant locaux que mondiaux. Il traite également des principales menaces qui pèsent sur les sols et des mesures prises pour protéger les ressources du sol.

Noël Ndong

ONU/SOMALIE

Le Conseil de sécurité crée la Mission d'assistance des Nations unies

À l'unanimité de ses 15 membres, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé, jeudi, la Mission d'assistance des Nations unies en Somalie (MANUSOM), avec un mandat initial de douze mois, qui débutera à compter du 3 juin.

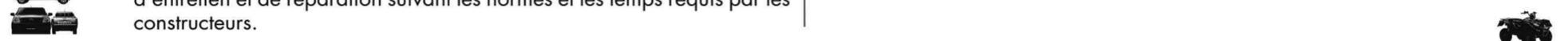
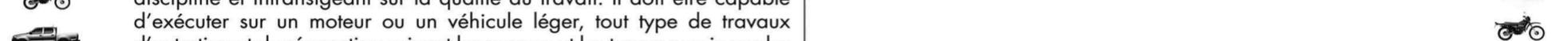
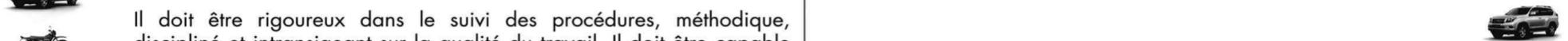
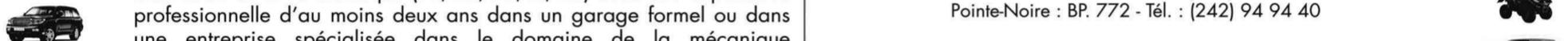
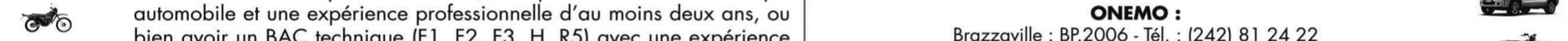
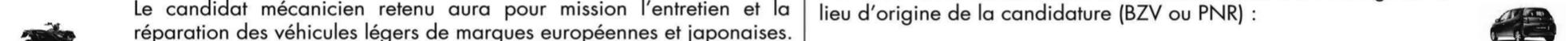
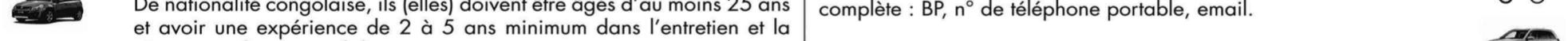
Soulignant le besoin « de coordonner efficacement l'appui international au gouvernement fédéral somalien », le Conseil de sécurité charge cette Mission d'appuyer les autorités dans le cadre du processus de paix et de réconciliation et, le cas échéant, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) « sous forme de d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État ».

Le mandat de la MANUSOM prévoit également qu'elle aide le gouvernement à coordonner l'action des donateurs internationaux et contribue au renforcement des capacités dans le domaine de l'État de droit, tout en surveillant et prévenant les violations des droits de l'homme dans le pays. La décision du Conseil de sécurité fait suite à l'adoption, le 6 mars, d'une résolution prorogeant d'un an le mandat de l'AMISOM et levant partiellement l'embargo imposé depuis deux décennies à la Somalie. En adoptant ce texte, ses membres avaient suivi la recommandation du secrétaire général Ban Ki-moon, pour qui le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie devait être dissous et remplacé par une nouvelle mission politique élargie le plus rapidement possible. Ban Ki-moon avait alors dépêché, du 17

au 29 mars, une mission d'évaluation technique en Somalie et dans la région, menée par le Département des affaires politiques. D'après une lettre adressée au Conseil, la nouvelle mission des Nations unies aura essentiellement pour fonction de jouer un « rôle catalyseur » et d'aider « le gouvernement fédéral somalien à créer l'environnement politique et stratégique voulu pour ouvrir la voie à la consolidation de la paix ».

Compte-tenu de la demande des autorités, qui souhaitent que les donateurs internationaux procèdent selon « le principe du guichet unique », le secrétaire général indique « la nouvelle mission sera un instrument permettant la fourniture d'une aide cohérente et intégrée à la Somalie par le système des Nations unies, ainsi que l'instauration d'un partenariat stratégique plus solide et la collaboration avec l'AMISOM dans tous les domaines liés à la consolidation de la paix ». La MANUSOM sera dirigée par un représentant spécial du secrétaire général, aura son siège dans la capitale Mogadiscio « et se déploiera sur le reste du territoire somalien à la demande du gouvernement », précise la résolution adoptée le même jour.

Xinhua



Dans le cadre de son développement,



cfaogroup.com

Recrute pour son département SAV (service Après Vente) de Pointe-Noire et de Brazzaville des Mécaniciens automobiles (Réf. MmécPNR-04-2013 et MmécBZV-04-2013)

De nationalité congolaise, ils (elles) doivent être âgés d'au moins 25 ans et avoir une expérience de 2 à 5 ans minimum dans l'entretien et la réparation des automobiles.

MISSIONS :

Le candidat mécanicien retenu aura pour mission l'entretien et la réparation des véhicules légers de marques européennes et japonaises.

PROFIL EXIGE :

Il doit avoir un diplôme de CAP, de préférence en mécanique automobile et une expérience professionnelle d'au moins deux ans, ou bien avoir un BAC technique (F1, F2, F3, H, R5) avec une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un garage formel ou dans une entreprise spécialisée dans le domaine de la mécanique automobile.

QUALITES REQUISES :

Il doit être rigoureux dans le suivi des procédures, méthodique, discipliné et intransigeant sur la qualité du travail. Il doit être capable d'exécuter sur un moteur ou un véhicule léger, tout type de travaux d'entretien et de réparation suivant les normes et les temps requis par les constructeurs.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Un curriculum vitae (CV)
- des attestations de diplômes ou copies des diplômes, avec adresse complète : BP, n° de téléphone portable, email.

Date limite et lieux de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature sont à déposer à CFAO Congo et à l'ONEMO avec indication de la référence ci-dessus en distinguant le lieu d'origine de la candidature (BZV ou PNR) :

CFAO CONGO :

Brazzaville : Boulevard D.SASSOU NGUESSO - B.P. 247 Tél. : 05 504 93 33
Pointe-Noire : Rue Côte Matève B.P. 1110 - Tél. : (242) 05 550 17 78

ONEMO :

Brazzaville : BP.2006 - Tél. : (242) 81 24 22
Pointe-Noire : BP. 772 - Tél. : (242) 94 94 40

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2013

A chacun sa Suzuki!

4X4X4

Grand Vitara 5p
17 900 000 HTVA



Grand Vitara 3p
15 900 000 HTVA



SX4 HB
13 900 000 HTVA



Jimmy
12 900 000 HTVA





CFAO MOTORS CONGO
cfaogroup.com

Agence Pointe noire : 05 550 17 78 / 06 665 44 65
Agence Brazzaville : 05 504 93 33 / 06 665 14 38
www.cfaogroup.com





**ASSURANCES GÉNÉRALES
DU CONGO**

A.G.C.SA WWW.AGCCONGO.COM



RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

Pour vos cadeaux en peinture,
sculpture, céramique et vases muraux:
une seule adresse :

**LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN
DU CONGO**

sis dans l'enceinte
des «Dépêches de Brazzaville»



Le monde de l'informatique

AVENUE ALPHONSE FONDÈRE -
IMMEUBLE C.N.S.S ROND POINT CITY
- REZ-CHAUSSEE.
CONGO-BRAZZAVILLE
TEL: 00242 06 8813434 - 00242 053813434
EMAIL:INFO@TERRATECH-CG.COM

Acer Aspire E1-531
Intel® B960 Processeur 2.2GHz, L3 Cache
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur



296.000 T.T.C
GARANTIE 1 AN

**Hp Cp1525 imprimante
laser couleur**



285.000 T.T.C
GARANTIE 1 AN

DÉFENSE

Le Livre blanc de la défense et de la sécurité fait de l'Afrique une des « zones prioritaires » de la France

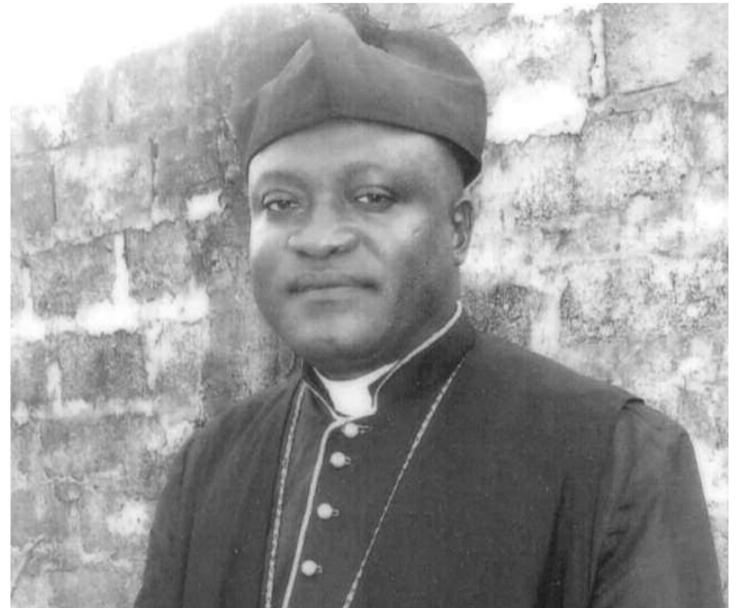
Le président français François Hollande a reçu, le 29 avril, le nouveau Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale.

Son objectif est de parvenir à un équilibre entre la nécessité de préserver l'outil militaire et de participer à l'effort de redressement des finances publiques. L'Afrique, la grande oubliée du Livre blanc de 2008, est désormais une des zones prioritaires de la France, ainsi que les enjeux maritimes, la lutte contre la cybercriminalité et l'Europe de la défense. La France a été très présente pour enrayer les crises en Afrique ces dernières années, notamment en Côte d'Ivoire, en Libye et au Mali. Le nouveau Livre blanc plaide pour le maintien de troupes françaises pré-positionnées en Afrique. Il souligne les liens étroits entre sécurité en Europe et développement en Afrique, au vu des menaces pesant sur la zone sahélo-saharienne, la Corne de l'Afrique et le golfe de Guinée, désormais

« zones d'intérêts prioritaires ». Les bases françaises en Afrique, qui ont vocation pour François Hollande à devenir des « pôles de coopération », restent des points d'appui. « En Afrique, nos implantations militaires doivent devenir autant d'instruments de coopération mais aussi le point d'appui au service des vrais besoins de sécurité du continent », a déclaré le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, devant sept cents officiers supérieurs et responsables civils réunis à l'École militaire à Paris. Le Livre blanc maintient les accords de partenariat de défense signés avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Djibouti, le Sénégal, le Togo, la République centrafricaine et les Comores, car ils apportent à la France une facilité d'anticipation et de réaction. Toutefois, ces accords connaîtront une évolution leur permettant de « disposer de capacités réactives et flexibles à même de s'adapter aux réalités et besoins du continent ». Une nouveauté apparaît cependant : Paris veut renforcer

le dialogue avec Pretoria et Abuja, les deux maillons forts du dispositif de l'Union africaine. Le rapport recommande le développement de l'imagerie spatiale et une hausse de moyens de surveillance aérienne à l'aide des drones et d'avions légers, pour une meilleure vision de vastes espaces territoriaux pouvant abriter des groupes terroristes. Il faut noter que l'opération Serval a été une source d'inspiration pour le Livre blanc 2013. Le député de l'opposition (UMP) Christophe Guillotau, membre de la commission du Livre blanc et rapporteur de la mission d'information parlementaire sur l'opération Serval, partage l'opinion du ministre de la Défense à ce sujet : « Si nous n'avions pas eu de forces pré-positionnées au Tchad et surtout en Côte d'Ivoire, nous n'aurions pas pu répondre à l'appel des Maliens avec autant de rapidité. » Le coût de la présence militaire française en Afrique est estimé à 400 millions d'euros.

Noël Ndong

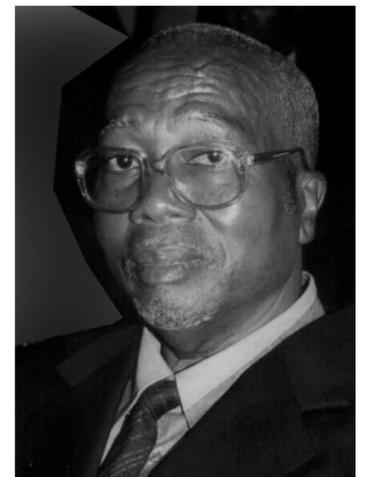
BON ANNIVERSAIRE
10 ans de vie pastorale

Mgr Jean Jacques Mouhani, évêque orthodoxe d'Antioche, a célébré ses 10 ans de sacerdoce dans l'humilité et le dévouement à la Vierge Marie. Il a ainsi ordonné des prêtres et diacres. Les fidèles de l'Église te disent bon anniversaire Monseigneur.

IN MEMORIAM

Voici une année, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui, l'arrachant à notre profonde affection, Philippe Raoul Diogo.

En ce moment de sinistre mémoire, Mme Diogo née Wilson Christine, Mme Allakoua née Diogo Chantal, Jules Diogo, les enfants et petits-enfants Diogo, ainsi que toute la famille dans sa diversité demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui et implorent la miséricorde de Dieu Tout-Puissant pour que son âme repose en paix pour l'éternité.



06 mai 2012 – 06 mai 2013

Le temps qui passe ne peut effacer ni la douleur moins encore le souvenir d'un être cher, voici un an déjà que notre père chéri Charles Atipot-Ongandza a quitté la terre des hommes. En ce jour de triste et douloureux anniversaire, le capitaine Arnauld Marien Atipot-Ongandza, les enfants, la famille, les amis et connaissances prient tous ceux qui ont connu Papa Charles d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire et implorent le Très-Haut pour le repos éternel de son âme.

REMERCIEMENTS

Parfait Wilfried Douniama, journaliste des Dépêches de Brazzaville, Hilaire Bongo Gapor, Chrichna Andreana Bakinga et famille remercient sincèrement tous ceux qui les ont soutenus lors de la disparition de leur neveu et fils, Hilarion Caleb Bongo Tséné, survenu le 21 mars 2013 au CHU de Brazzaville. Il s'agit notamment de l'honorable Sylvestre Ossiala, député de la troisième circonscription électorale de Talangaï, du DG Athanase Ngassaki, Flore Oboula, des enfants Ibombo et Nké ainsi que tous les Mitsié-Millié. Qu'ils trouvent ici l'expression de leur profonde gratitude à l'occasion du 45^e jour de sa mort.



Les postes suivants sont vacants à Exxaro, DMC Iron Congo SA:

POSTES	EMPLACEMENT	EXPERIENCE
Administrateur, Paie	Pointe Noire	Exécution de la paie et comptabilité financière (2 ans) (essentiel)
Commis, Installations	Mayoko	Une expérience prouvée précédente (recommandé) de systèmes de paie (2 ans)
Agent Principal, Hébergement	Mayoko	Une expérience précise du travail approprié (1-2 ans) (essentiel)
Superviseur, Travaux du Site	Mayoko	Une expérience précise du travail approprié (3 ans) (essentiel)
Dirigeant, Paie (Exécution)	Mayoko	Approprié dans le milieu des travaux chantier de construction et des projets (2 ans) (essentiel)
Cadre supérieur, Formation	Mayoko	Administration de la paie et des systèmes d'information (2-3 ans)
Praticien, Formation	Mayoko	Précédente expérience éprouvée des systèmes VIP et RH (1-2 ans) (recommandé)
Dirigeant Ressources Humaines	Mayoko	Une expérience pertinente dans la formation et le développement (3 an) (indispensable)
Commis, service de support technique	Mayoko	Démontrer une connaissance et une compréhension de la formation dans au moins un (pertinent) des flots de carotte (3 ans) (recommandé)
Commis, Transport aérien	Pointe Noire	Une expérience appropriée de la formation et du développement fonctionnels techniques (3-5 ans) (essentiel)
Dirigeant, Transport aérien	Pointe Noire	Démontrer une connaissance et la compréhension de la formation dans au moins un des flots de carotte (approprié) (3-5 ans) (essentiel)
Dirigeant, Douanes	Mayoko	Milieu de l'administration ou des services RH (2-3 ans) (Essentiel)
Commis, Transport maritime	Pointe Noire	Une expérience précise du travail approprié (1-2 ans) (Essentiel)

Si vous avez besoin de plus amples informations sur un poste, s'il vous plaît contactez Audrey Kounenguika par courriel Diane.Kounenguika@exxaro.com. Pour postuler à l'un des postes ci-dessus, s'il vous plaît envoyer votre CV aux bureaux DMC Siège Social : 278, avenue Ngueli-Ngueli, BP 1779, Pointe-Noire – République du Congo ou par courriel à Diane.Kounenguika@exxaro.com tout en mentionnant le poste que vous postulez, le ou avant le 10 Mai 2013 à 16:00.

Si vous ne mentionnez pas le poste pour lequel vous postulez, votre demande sera simplement rejetée.

Si vous n'avez pas été contacté dans les 28 jours suivant la date de clôture de cette annonce, s'il vous plaît acceptez que votre demande a été rejetée.

CHRONIQUE

Angoulême, tremplin des « Musiques du monde »

« Musiques métisses », le festival mythique des musiques du monde créé en 1976 à Angoulême par Christian Mousset et présidé par Olivier Cazenave, mérite toute notre attention et notre bienveillance. Il est ponctuel et se tient tous les ans au mois de mai, durant le week-end de la Pentecôte, faisant le bonheur de plus de 60.000 spectateurs qui viennent à la rencontre des artistes du monde entier.

À l'origine il se nommait « Jazz en France » car consacré au jazz et aux musiques improvisées, françaises et européennes. Il intégra assez rapidement les musiques populaires et urbaines d'Afrique, de la Caraïbe, d'Amérique latine et de l'Océan Indien. On peut le définir comme la première manifestation qui ait permis la mise en valeur d'artistes dont l'audience se limitait antérieurement à des publics restreints. Ainsi, le terme « Musiques métisses » fait son apparition sur les affiches du festival en 1985, pour donner ensuite ses titres de noblesse à la « World Music » ou « Musiques du monde. »

Il faut lui reconnaître son rôle de pionnier car il a permis la découverte de la richesse et de la diversité des musiques dites du monde et, partant, il a favorisé leur positionnement sur la planète « sono mondiale » en démontrant que la modernité n'était nullement le monopôle des Européens, Américains et autres Anglo-saxons. Par ailleurs, de nombreux musiciens qui sont aujourd'hui internationalement reconnus ont pu obtenir leur première scène française, pour ne pas dire mondiale, grâce au festival d'Angoulême, à l'instar de Salif Keïta, Johnny Clegg, Bonga, Khaled, Cheb Mami, Compay Segundo, Celia Cruz, Tito Puente, Danyel Waro, Rokia Traoré, Kassav, Doudou N'diaye Rose, Ismaël Lo...

« Musiques métisses » met également en valeur tous les courants nés en France sans exclusive et tire donc sa grande force des rencontres enrichissantes entre les musiciens de l'hexagone et ceux issus des pays d'immigration. Ce n'est donc pas peu d'affirmer que les grands musiciens du Sud et ceux des diasporas lui doivent une fière chandelle.

Autre apport non négligeable de « Musiques métisses », la création du premier réseau européen de festivals et de professionnels spécialistes des Musiques du monde ("Zone franche"), savoir faire original qui a été exporté tant au Japon, aux USA, au Canada, en Afrique et tout récemment au Brésil (« Musicas mestiças » à Salvador de Bahia en 2010). Il faut également souligner qu'une majorité des festivals, tourneurs, producteurs, musiciens dignes de ces attributs ont bénéficié de cette expertise ou s'en sont inspirés.

En 36 ans d'existence et d'expérience, comme on peut l'imaginer, « Musiques Métisses » est devenu un événement incontournable pour les artistes du Sud et les professionnels du monde entier. Chaque année de nombreux programmateurs français et étrangers viennent découvrir de nouveaux talents. Un nombre conséquent de contrats et de tournées nationales et internationales a d'ailleurs été signé à Angoulême.

Haut lieu d'échanges et de rencontres incontournables, ce carrefour des artistes, des professionnels et du public en quête de découvertes et non moins conscient de l'impact inestimable de la diversité culturelle sur le progrès social, se tiendra du 17 au 20 mai 2013 sur l'île de Bourguines, en région Poitou-Charentes. À l'affiche, concerts, animations, résidences, défilés, tant d'occasions et de prétextes pour célébrer les musiques d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes. Durant ces trois jours nous aurons droit à un programme très alléchant dont une grande scène, une scène du Mandingue, une scène misticric et des spectacles réputés festival hors les murs.

Des artistes innombrables sont programmés, tels le groupe Zaragraf, DJ Click Live Band, Le compositeur Goran Bregovic. Fredy Massamba, qui nous avait habitués aux tournées mondiales avec les Tambours de Brazza, nous présentera également son premier album "Ethnophony". Dans sa foulée, Bassekou Kouyaté, « Spiritual Roots Reggae Groundation », un groupe californien au son original oscillant entre reggae roots et jazz, Black Bazar, concept de l'écrivain Alain Mabanckou qui fait revivre à sa manière la rumba congolaise, Alpha Blondy, etc.

En somme que du plaisir en perspective pour les amateurs !

Ferréol Constant Patrick Gassackys

LITTÉRATURE

Isaac Djoumali Sengha publie « L'Ingratitude du caïman, les racines du mal »

La dédicace de ce roman, dans lequel l'auteur parle d'André Mambou, personnage emblématique au parcours mouvementé, a eu lieu la semaine dernière dans la salle de conférences de la préfecture de Brazzaville devant un public d'intellectuels, d'universitaires, d'hommes politiques et d'amateurs de belles lettres.



Le podium, l'auteur est au milieu

Une lecture poussée du roman révèle que l'auteur dit tout de ses personnages dans le prologue avant de livrer une revue diachronique de leur vie, a déclaré Laurent Bahounga lors de la présentation du roman. En effet, l'auteur part de l'année 1997 dans son prologue pour faire une incursion dans le passé dès le premier chapitre, qui évoque l'année 1978, pour aboutir à l'année 1998 au dix-septième chapitre. Le chapitre suivant, quant à lui, referme l'analepse et ramène les lecteurs en 1997.

« Votre style de narration est un balancement entre deux niveaux de langue, essentiellement le familier et une langue soignée. Votre écriture est agile, parfois très pittoresque. On sent chez vous cette volonté farouche de persuader le lecteur de saisir la portée des mots, d'autant que votre roman parle d'une période de l'histoire du Congo », s'est Laurent Bahounga.

Ce roman de 275 pages, publié aux Éditions L'Harmattan dans la collection « Écrire l'Afrique », souligne le côté néfaste de l'ethnocentrisme car son auteur commence par se demander pourquoi le Congo, pays doté de richesses et d'atouts incontestables, a plongé dans une guerre civile le 5 juin 1997 ? Isaac Djoumali Sengha a retracé pour l'auditoire l'histoire de ce roman qui tourne autour de deux personnages emblématiques, André Mambou et Jean-François Kabongo, deux amis qui, l'un origi-

naire du nord et l'autre du sud du Congo, ont été enrôlés dans l'armée après leur échec à l'université de Brazzaville dans les années 1975. Ces deux amis vont poursuivre leur formation en Union soviétique. André Mambou reviendra marié avec Lara, avec laquelle il a eu deux enfants, Dimitri et Anouchka, tandis que Jean-François Kabongo en reviendra célibataire. Cette amitié va se forger au fil du temps et à l'épreuve de tout ce qu'ils vont subir.

L'auteur a voulu montrer à l'humanité, l'amitié qui peut exister entre deux personnages, surtout à travers ce qu'ils ont vécu. Il montre aussi comment Lara, une Soviétique qui rêvait de grandes forêts, de grands animaux et de la savane, est confrontée à la réalité congolaise des années 1980. En dépit de ces réalités, elle va suivre des matchs au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville, visiter Impfondo au nord du Congo, Dolisie au sud, continuant en chemin de fer jusqu'à arriver à Pointe-Noire où André Mambou a fait ses études.

« Dans les dix-huit chapitres de ce roman, j'ai voulu montrer la relation, l'interconnexion qu'il y a entre nous tous, qui provenons de différents horizons du Congo, montrer comment l'identité nationale peut se créer, montrer là où peuvent se dégager le bien et le mal à travers le titre, L'Ingratitude du caïman. D'ailleurs, si on ne fait pas attention au conte de la fo-

rêt et de la brousse, notamment le conte du crocodile, du chasseur et du lièvre, on ne saura donner d'explication réelle au titre complet du roman, L'Ingratitude du caïman, les racines du mal », a déclaré l'auteur.

Pour une littérature congolaise d'expression congolaise

Pour l'auteur, les faits et gestes du quotidien relèvent toujours de la question du bien et du mal. C'est le cas du crocodile qui a voulu dévorer le chasseur qui l'a sauvé. Il s'agit bien d'une forme d'ingratitude, pour le moins : « Doit-on toujours rendre un bien pour un mal, ou un bien pour un bien ? C'est cela la grande question, la lutte sempiternelle entre le bien et le mal, et si l'on doit toujours rendre le mal pour le mal on finira par arriver à la loi du talion. On sera aveuglé et on finira par se détruire tous. J'ajoute que j'aimerais voir ce roman et d'autres qui ont précédé traduits en lingala ou en kituba, parce que nous avons un lectorat très grand. J'émet le vœu de voir un jour une littérature congolaise d'expression congolaise. »

Enfin, Isaac Djoumali Sengha a rendu hommage à Édouard Ambroise Noumazalay, qui lui a permis de découvrir le nord du Congo (qu'il ne connaissait pas pour avoir plus passé du temps en France), mais qui n'a pas eu la chance de voir paraître son roman L'Ingratitude du Caïman.

Bruno Okokana

CINÉMA

« Entre le marteau et l'enclume » d'Amog Lemra en tournée de promotion

Après le tournage du film en fin 2012, le réalisateur Amog Lemra est revenu à Brazzaville pour entamer sa promotion et le présenter aux acteurs locaux qui y ont participé.

« C'était la première fois que je faisais un film en Afrique. J'ai voulu revenir là où le projet est né et présenter le résultat à ceux avec qui j'ai travaillé. Une façon de leur faire le compte rendu du travail effectué », a déclaré le réalisateur. Le film, en montage actuellement, sera prêt d'ici juillet et présenté au public. Durant la phase de promotion, des extraits du film seront présentés. « Je vais passer dans des émissions de télévision et de radio et je montrerai des extraits qui seront diffusés avant la grande projection à Brazzaville et Pointe-Noire », a précisé Amog Lemra. Ce film, financé par les fonds d'Amog Lemra, est un hommage aux réalisateurs locaux qui ont travaillé dessus et montré leur talent. Une projection publique et privée est prévue en juillet pour montrer aux responsables administratifs et politiques que, malgré de faibles moyens, des œuvres sont produites. « Pour la projection publique, je voudrais montrer à mes frères et sœurs qu'un enfant du pays a fait quelque chose et qu'elle doit être partagée », a-t-il souhaité.

L'œuvre est un véritable miroir de la société moderne

« Le marteau et l'enclume » peint la vie sociale sous différents aspects : un responsable administratif qui abuse de ses pouvoirs et accapare la femme d'un de ces employés ; un pasteur malhonnête qui abuse de la confiance de ses adeptes ; la vie de jeunes filles qui cherchent la fortune facile et se mettent à la merci d'homme vicieux et pervers ; et aussi la place des parents qui ont perdu toute autorité sur leurs enfants. Le réalisateur souhaitait présenter son film au Fespaco et au Festival de Cannes, qui n'a pas été prêt à temps. Pour le reste de l'aventure, Amog Lemra appelle tous ceux qui croient au cinéma comme un art contribuant à influencer la société à le soutenir. « Aujourd'hui, on est influencé par ce qui vient de l'extérieur et pourtant cette culture ne fait pas partie de nos mœurs : souvent il y a confrontation entre les deux on est surpris que les gens n'aient aucune identité », a regretté le réalisateur.

Désirée Hermione Ngoma

MUSIQUE

Sorel Éta et le groupe Ndima en tournée en Suisse

Sur invitation de l'université de Lausanne et de la faculté des géosciences et de l'environnement, le groupe Ndima (populations autochtones) effectue une deuxième tournée en Suisse autour de déclinaisons de la période de l'influence de l'homme sur le système terrestre.

Du 26 avril au 6 mai, le groupe Moaka na Ndima donnera une série de concerts en Suisse. En marge des mélopées venues de la forêt congolaise, Sorel Éta, ethnologue et musicien du groupe congolais, animera une conférence sur le thème « Le Pygmée Aka et la forêt Moaka Ndima ». Un moment intemporel de partage avec l'assistance helvétique, et plus particulièrement avec les élèves et étudiants, sur la fascination pour le mode de vie du peuple autochtone, les Aka, vivant de chasse et de cueillette, en constante harmonie avec le milieu naturel de la faune et la flore du nord du Congo.

Il s'agit de comprendre quelles relations entretiennent les Aka avec les instruments de musique, les objets, en un mot, le



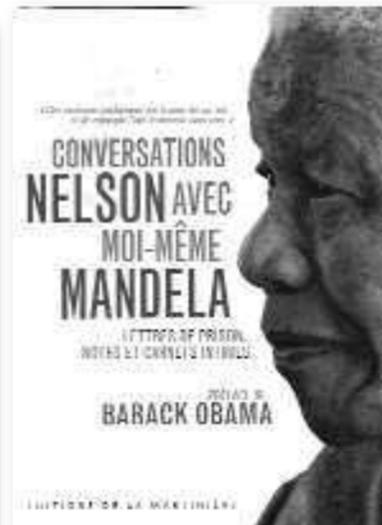
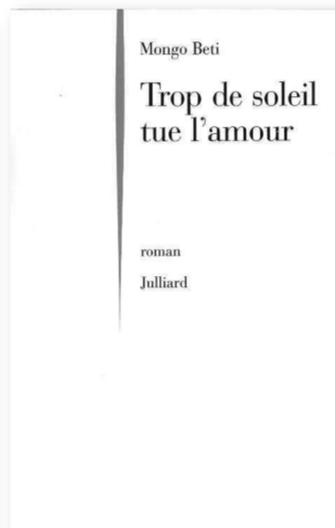
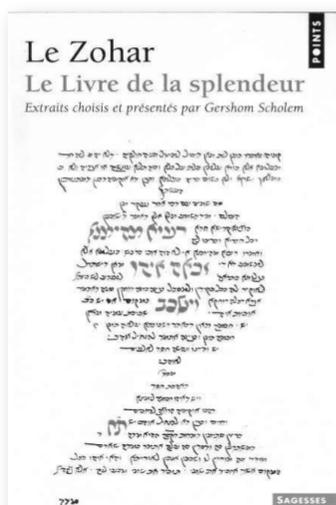
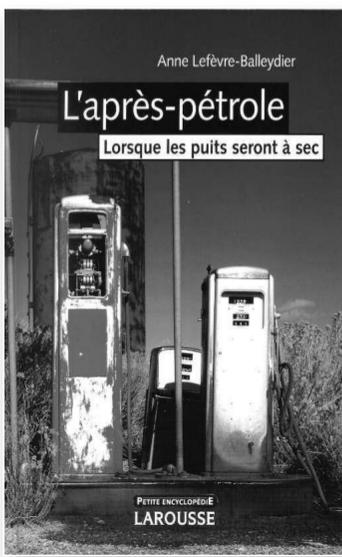
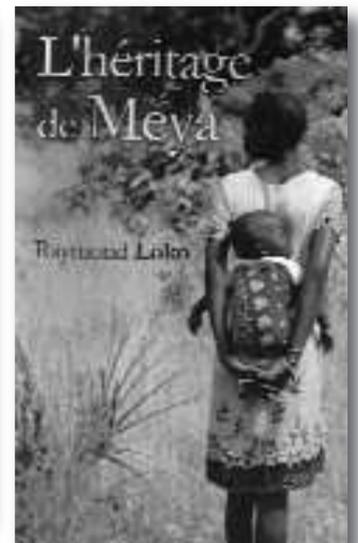
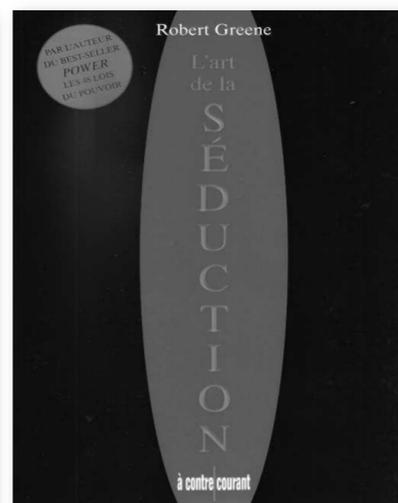
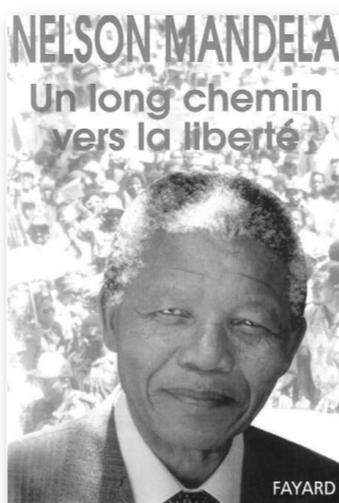
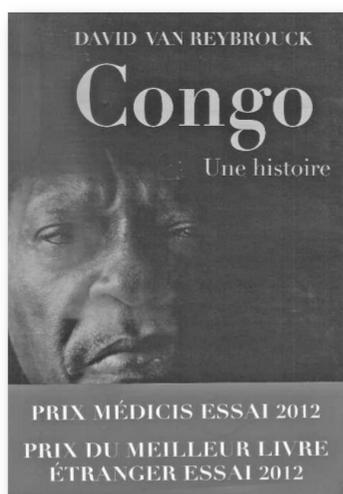
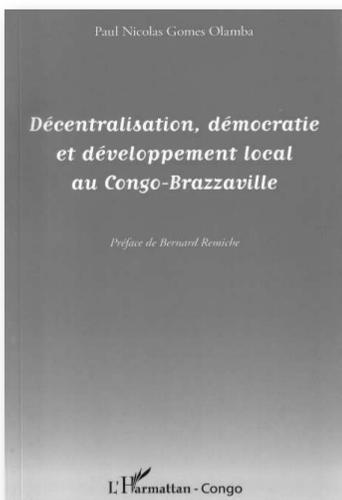
Sorel Éta et le groupe Ndima lors de la deuxième tournée en Suisse.

concept de leur quotidien. Joint au téléphone, Sorel Éta a confié l'objet de son deuxième voyage en Suisse : « Nous répondons à une double invitation à l'occasion du dixième anniversaire de l'université de Lausanne, celle de la faculté des géosciences et de l'environnement de Lausanne et celle des ateliers d'ethnomusicologie Adem, basés au casino-théâtre

de Genève, pour participer au festival de musique intitulé Afrique intime. Outre le Congo avec le groupe Ndima, les frères Makouaya et Jean-Didier Malonga, les festivités sont ouvertes à la participation de plusieurs pays africains, tels que le Sénégal, le Niger, l'Éthiopie, le Mali, les Comores et le Zimbabwe... »

Marie-Alfred Ngoma

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

L'AC Léopards confirme sa place dans la course des grands

Les Fauves du Niari ont sorti l'Aigle noir de la plus prestigieuse compétition africaine des clubs et prouvé l'équipe peut aller le plus loin possible.

L'Athlétic club Léopards de Dolisie a une fois de plus fait preuve d'un gros pour venir à bout de l'Entente sportive de Sétif (Ess) en match comptant pour les huitièmes de finale retour de la Ligue africaine des champions. Après son succès à l'aller 3-1 au stade Denis-Sassou-N'Guesso à Dolisie, a d'abord courbé l'échine le 3 mai au stade du 8 mai 1945 d'Algérie 1-3 avant de jaillir pendant les séances des tirs au but 5-4 et obtenir sa qualification pour la phase de poules.

Un coup d'essai, un coup de maître pour les Fauves du Niari qui, pour leur première Ligue africaine des champions sont les premiers Congolais à intégrer la phase de poule depuis la nouvelle configuration de cette compétition. Le club dolisien qui se classe pour les deux saisons consécutives parmi les huit meilleures équipes africaines doit cependant retenir son souffle. Les protégés de Rémy Ayayos Ikounga doivent attendre le 14 mai pour connaître ses adversaires de cette phase déterminante. Après avoir remportée la saison dernière la coupe africaine de la Confédération, l'AC Léopards aura visiblement les armes pour atteindre le dernier carré de

la compétition. Il l'a encore prouvé lors de son déplacement face aux Algériens de Sétif. L'ESS s'est présentée face aux Léopards dans une configuration offensive pour remonter son retard de deux buts. Balloté pendant une grosse partie de la rencontre, les Fauves du Niari ont compliqué l'équation aux locaux en ouvrant le score à la 13e minute par leur providentiel buteur, Rudy Guelord Bhebey Ndey.

La vitesse et la précision du centre de Rochel Kivouri profitait à aidé son capitaine à battre de la tête le portier algérien. Rudy Guelord Bhebey Ndey a, en effet, choisi l'aigle noir pour exploser son compteur (3 buts en deux matchs). Ce qui oblige l'ESS à marquer quatre fois pour passer devant les Léopards. Les Algériens se sont appuyés sur trois attaquants de métier pour égaliser à la 19e minute par Ferrahi qui a profité d'une hésitation de la défense congolaise pour battre Ngome Lawrence.

Ngome Lawrence repousse le penalty d'un Algérien

Les Fauves qui voulaient se donner les moyens d'attaquer réagissaient dans la foulée. Il leur a manqué un peu de réalisme pour reprendre l'avantage. Césair Gandzé bien servi par Guelord Bhebey Ndey a vu sa frappe manquée de peu le cadre. Rochel Ki-



Rochel Kivouri faisant un centre à Rudy Guelord Bhebey Ndey

vouri réussi un geste parfait en mettant son vis-à-vis dans le vent avant de se trouver dans la surface. L'attaquant des fauves ne frappe pas en première intention mais délivre une passe en retrait à son capitaine qui a été bien gêné par un Sétifien. Ils ont par la suite joué plus bas. Ce qui a permis à Aigle noir de contrôler la partie et de prendre l'avantage avant la pause sur une réalisation de Delhoum. Les Léopards se sont battus avec toute leur énergie pour éviter le chaos en seconde période. À force de lutter, ils finissent par concéder dans le temps additionnel un troisième but inscrit par Delhoum alors que lui et celui qui fait la

passé se trouvaient dans une position irrégulière. Quatre buts partout pour l'ensemble des deux matchs mais Ngome Lawrence, le gardien de l'AC Léopards, a attendu les tirs aux buts pour sortir le grand jeu et repousser la tentative de Ferrahi avant de transformer la sienne comme Hermann Lakolo, Ntela Kalema, Hermann Nkodia et Boris Moubhio.

Les officiels congolais chassés de la tribune officielle

Les Congolais, bien reçus dans un premier temps dans cette ville algérienne, ont fait preuve d'un gros mental pour résister pendant le déroulement de la rencontre aux

comportements antisportifs des supporters de l'ESS. Pendant la mi-temps, les Algériens arrosaient uniquement la surface de réparation de l'AC Léopards. Les officiels congolais qui réagissaient devant une telle injustice ont été agressés par les supporters qui leur ont jeté les projectiles. Ils ont été délogés de la tribune officielle pour suivre la prestation de leurs protégés dans les gradins où se trouvaient les supporters congolais. Les reporters ont vécu un calvaire dans la cabine de presse. Les Algériens leur ont craché dessus.

James Golden Éloué,
envoyé spécial à Sétif (Algérie)

CHASSE SPORTIVE

L'ouverture de la saison satisfait les vendeurs de viande de brousse de Pointe-Noire

Fermée en novembre pour une durée de six mois, la chasse sportive a été ouverte le 1er mai sur tout le territoire national. Elle est autorisée dans le respect des principes légaux de la gestion durable.

Le 1er mai de chaque année marque l'ouverture de la chasse sportive en République du Congo. Sa pratique, à l'aide d'armes à feu, nécessite l'obtention d'un permis de chasse auprès de l'administration des Eaux et Forêts.

Il existe deux sortes de permis – petite chasse et grande chasse –, sur lesquels figurent les quotas autorisés des espèces à abattre, ainsi que des licences professionnelles qui donnent lieu à d'autres droits. À Pointe-Noire, l'ouverture de la chasse sportive a été bien accueillie par les vendeurs de viande de brousse, pour qui l'ouverture de la

chasse marque un retour des affaires. Si pour la chasse sportive, la population est soumise à des contraintes, la chasse de subsistance reste quant à elle ouverte toute l'année. Il s'agit d'un droit d'usage reconnu aux communautés locales dans les limites de leurs terroirs. Elle se pratique avec des moyens traditionnels (trappes, collets, etc.). Elle concerne exclusivement les espèces non protégées : le produit qui en résulte est uniquement destiné à la consommation locale.

La chasse sportive doit respecter les principes ministériels édictés pour une bonne gestion des réserves fauniques. Le 9 avril 2011, le ministre de l'Économie forestière et du développement durable, Henri Djombo, a signé l'arrêté déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées.

Prosper Mabonzo

COUPE DE LA CAF

Diabiles noirs écarté de la course

Les diabolotins tenus en échec 1-1 par le club Sfaxien ne disputeront pas le tour de cadrage de la compétition.

Après sa défaite 3-1 au match aller, Diabiles noirs était condamné de l'emporter avec deux buts d'écart pour prétendre à une qualification.

L'équipe n'a pas pu faire mieux que concéder un match à égalité qui a scellé son sort. Les diabolotins qui ont peiné à trouver le rythme de jeu ouvrirait le score à la 38e minute par Kolo Lorry. Une joie de très courte durée puisqu'une minute plus tard, Mohamed Ali Monser remettait les deux équipes à égalité. Les diabolotins auront quelques regrets à nourrir. Car, avant



Les Sfaxiens mettent fin à l'aventure africaine des Diabiles noirs

leur premier but, ils se sont procuré les occasions franches sans pourtant les concrétiser. Hubert Noly seul face aux buts, à la 17e, manquait une occasion toute faite et si Kolo Lorry réussissait une autre occasion à la 13e minute de la rencontre. Décidément les attaquants diabolotins n'étaient pas au rendez-vous.

Rominique Nerplat Makaya

INSTALLATION DE LA FUTURE CÉNI

La société civile crie à l'imposture

D'après ses membres, le pouvoir qui tient à tout prix à contrôler l'institution électorale en prévision des échéances de 2016 aurait déjà en créant plusieurs organisations parallèles.

Depuis la promulgation de la loi portant réforme de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), un branle-bas s'observe dans les milieux intéressés et précisément dans les organisations politiques et de la société civile de qui l'on attend la désignation de leurs délégués au sein de l'institution électorale. Le compte est déjà en marche et les quarante-cinq jours réglementaires requis pour la désignation des personnalités devant gérer la nouvelle Ceni courent. À ce stade, aucune visibilité ne semble encore pointer dans les différentes plates-formes intéressées en termes d'identification des personnalités ciblées susceptibles d'y être mandatées. Comme cela est souvent le cas dans des partis politiques fortement personnalisés et où l'influence du leader est incontestable dans la prise des décisions, le choix du postulant n'est pas chose aisée. Il ne tient pas seulement compte du profil du requérant, mais surtout de son degré d'affinité envers le président du parti à qui revient toujours le dernier mot.

Si dans la majorité, cette démarche est plus ou moins coordonnée du fait de l'emprise qu'exerce sur ce regroupement politique son autorité morale dont les positions sont opposables et ne souffrent d'aucune contestation, cela n'est pas le cas à l'opposition. Hétéroclite dans ses composantes sans partager un idéal commun de lutte, l'opposition institutionnelle a là une belle opportunité pour contredire tous les clichés peu flatteurs lui accolés. Le mode de désignation de ses représentants risque de s'avérer une pierre d'achoppement au sein des groupes parlementaires de l'opposition actifs à la chambre basse. Il va sans dire que le poids politique de chaque parti politique sera pris en compte dans cette opération de sorte que tout représentant qui siègera au bureau de la future Ceni justifie d'un enracinement politique cer-

tain. Or un tel critère de désignation, du reste subjectif, risque de mettre au placard d'autres formations politiques justifiant en leur sein des compétences pouvant servir le pays à ce niveau. L'opposition non institutionnelle, elle aussi, devrait s'estimer lésée alors qu'elle représente une réalité politique vivante. **La société civile écartelée**

À la société civile où le débat est encore plus corsé, l'on continue de redouter une certaine emprise des forces politiques dans l'institution électorale. Les partis politiques, pense-t-on, ne devaient pas faire partie de la composition du bureau et de l'assemblée plénière de la Ceni. Là aussi, les choses ne paraissent pas aussi simples que cela lorsqu'on considère la multiplicité des organisations de la société civile. Dans ce qui paraît être une sorte de panier à crabes, difficile d'établir le distinguo entre les vraies et les pseudo structures de la société civile créées pour le besoin de la cause. D'après certaines indiscretions recueillies dans le milieu, il ressort que le pouvoir qui a déjà inféodé certaines des composantes de la société civile, chercherait à écarteler du jeu électoral d'autres en raison de l'intransigeance de leurs responsables.

Pour faire juste et ôter tout soupçon d'infiltration, une certaine opinion plaide en faveur de la tenue d'un conclave chargé de désigner les délégués de la société civile dans la nouvelle Ceni. Là encore, il se susurre que plusieurs organisations parallèles créées à la va-vite ont reçu mission de faire ombre aux candidats qui résulteront des structures connues de la société civile pour leur fermeté. L'objectif inavoué serait de noyauter la future Ceni en infiltrant des personnalités d'obédience de l'actuelle majorité afin de débayer le terrain en prévision d'une prochaine victoire électorale en 2016. Qu'à cela ne tienne. Du choix des dirigeants de la Ceni réformée dépendra de la crédibilité du processus électoral en RDC et de la réhabilitation du souverain primaire en vue de l'édification d'un État réellement démocratique.

Alain Diasso

TRAVAUX PUBLICS

Trésorerie excédentaire pour le Foner

Les ressources mobilisées par le Fonds national d'entretien routier (Foner) ont atteint 265 millions de dollars américains entre septembre 2009 et mars 2013 contre des dépenses de 256 millions de dollars américains au cours de la même période, soit un solde positif d'un peu plus de 9 millions.

Une grande partie de ces ressources, soit près de 6 millions de dollars américains, est bloquée à la Banque congolaise, en liquidation depuis plus de trois ans. Il s'agit des recettes générées par les redevances pétrolières sur les lubrifiants et les carburants terrestres, les droits de péage sur les réseaux routiers d'intérêt national et les redevances liées à l'exploitation des postes de péage. Au-delà, il convient aussi d'y ajouter les legs, les apports des partenaires extérieurs ainsi que toute forme d'allocation et de dotation de l'État. Selon l'Agence congolaise de presse, la

question orale avec débat du Sénat à l'encontre du ministre de l'Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, infrastructures et reconstruction, Fridolin Kasweshi, le week-end dernier, a permis de réunir de plus amples informations sur l'entretien des infrastructures routières en RDC, la mission principale du Foner créé en 2008. L'on estime l'ensemble du réseau routier à 152 000 km gérés par l'Office des routes (plus de 58 000), l'Office des voiries urbaines et drainage (plus de 7 000 km) et la Direction des voies de dessertes agricoles (plus de 80 000 km). Entre 2006 et 2013, l'ensemble des routes devant être entretenues annuellement est passé de 7 à 20% du réseau routier national praticable. Aussi cette augmentation explique-t-elle la tendance haussière du coût minimal d'entretien passé à environ 241 millions de dollars américains.

L.E.

CODE DES ASSURANCES

Huit ans d'attente de la nouvelle loi

Le projet voté au Parlement devrait être promulgué incessamment par la présidence de la République pour ouvrir une nouvelle ère dans le secteur et marquer ainsi la fin du régime de monopole institué en 1966 avant d'être remis en question au terme d'un long processus qui a démarré en 2005.

Le plus dur reste à venir car il s'agit d'une réforme majeure. Toutefois, le pays n'a pas toujours évolué en situation de monopole d'un opérateur. En fait, cette idée a commencé à germer après l'indépendance. Par l'Ordonnance-loi n°66-622 du 23 novembre 1966 créant la Société nationale d'assurance et confiant à celle-ci le monopole des activités d'assurances sur l'étendue du territoire national, les autorités de l'époque espéraient mettre un terme à l'extraversion des activités d'assurances et ses conséquences, notamment la fuite des capitaux de la RDC vers les économies développées. En effet, né en 1885, l'État indépendant du Congo a utilisé jusqu'en 1966 un système où l'industrie et les marchés des assurances ont été gérés par des sociétés étrangères, en l'occurrence belge, française, hollandaise, britannique et canadienne.

Cependant, les avis sont partagés sur le bilan à tirer de la situation de monopole. Nombre d'analystes ont constaté un faible impact. Certains parmi eux ont même exprimé de sévères critiques. Selon eux, le secteur des assurances a joué un rôle important dans l'émergence des économies mo-



Laboratoire Laphaki en feu en août 2011

dernes mais cela ne s'est pas vérifié en RDC quarante-sept ans après. Au contraire, ont-ils poursuivi, le monopole a émoussé la compétitivité en excluant du jeu les sociétés privées de droit national et étranger. Or, ont-ils persisté, les opérations d'assurances devraient relever du secteur concurrentiel de l'économie. À ce titre, l'État doit réduire ses interventions sans abandonner son rôle d'organisateur qui consiste à fixer les conditions dans lesquelles les nouvelles sociétés (y compris les mutuelles d'assurances) peuvent être agréées pour pratiquer des opérations d'assurances.

Pour sa part, la Fédération des entreprises du Congo a constaté une absence d'évolution significative du processus qui, selon elle, a débuté en 2005. Elle est convaincue de l'intérêt pour la RDC d'ouvrir ce secteur à la concurrence au risque de faire persister un faible

taux de couverture des risques, une fuite des capitaux vers l'extérieur et des difficultés d'accès à certains types de financements par manque d'assurance.

Le projet de loi comporte plus de cinq cents articles. L'autre élément de taille est la création d'un outil juridique : l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances. L'on a noté aussi l'institution du Fonds de garantie automobile pour engager des frais médicaux et indemniser les victimes d'un accident causé par un véhicule terrestre à moteur (dans les limites des plafonds fixés par la loi) lorsque le responsable des dommages demeure inconnu ou n'est pas assuré. Conformément à la loi, le Premier ministre peut instituer par décret d'autres Fonds de garantie des assurances obligatoires. Les sociétés de droit étranger ne pourront agir que dans les limites établies par la loi.

Laurent Essolomwa

COMITÉ DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Le taux directeur est maintenu à 3%

La décision a été prise à l'issue de la quatrième réunion ordinaire qui a porté sur l'évolution et les perspectives de la conjoncture économique à fin avril.

Au cours de la réunion présidée par le gouverneur de la Banque centrale du Congo (BCC), Jean-Claude Masangu, il ressort également que le coefficient de la réserve obligatoire est également maintenu à 7% et la régulation de la liquidité continuera à s'opérer à travers les appels d'offres des BTR.

Sur le plan international, note un communiqué de presse de la BCC, la nouvelle édition des perspectives économiques mondiales du FMI publiée le 16 avril 2013, fait état d'une accélération de la croissance mondiale en 2013 quoique moins bonne comparativement

aux dernières projections du début de l'année. « La croissance mondiale s'établira à 3,3% contre un taux de 3,5% projeté en janvier 2013 et une réalisation de 3,2% en 2012 », précise-t-il. Pour consolider la croissance et la création d'emplois qui préoccupent les décideurs politiques, ce communiqué souligne que les pays doivent agir simultanément sur différents leviers, principalement la politique budgétaire, la politique monétaire et les réformes structurelles. « Seul un dosage approprié de ces politiques permettra d'atteindre et de maintenir l'objectif de croissance inclusive. Aucune politique prise isolément ne peut y parvenir », propose la BCC.

Sur le plan national, le baromètre de la conjoncture pour le mois d'avril indique que les chefs d'en-

treprises demeurent confiants quant à l'évolution de la conjoncture économique, bien que leur optimisme ait baissé par rapport au mois précédent. Cette situation s'expliquerait notamment par la baisse des cours de produits miniers sur le marché international dans un contexte de faiblesse de la reprise de la conjoncture économique internationale.

Cependant, l'accalmie se poursuit dans les principaux marchés, notamment sur le marché des biens et services, sur le marché de change et sur le marché monétaire. L'encours a été maintenu à 90 milliards de CDF sur le marché du titre BTR. Le taux moyen pondéré normal des BTR à sept jours s'est situé à 0,13% et le taux directeur réel est à 2,3 points.

Gypsie Oïssa Tambwe

MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Une campagne de prévention gratuite

L'activité organisée par l'Hôpital Biamba Marie Mutombo (HBMM) a mis en exergue les aspects curatifs et de sensibilisation prônés par cette institution hospitalière

Une équipe de l'Hôpital Biamba Marie Mutombo (HBMM) est descendue, le 1er mai, sur terrain, sur le parking du Marché de la Liberté (ML), pour mener une campagne gratuite de prévention des maladies cardiovasculaires. L'activité organisée en collaboration avec le ML, à l'occasion des dix ans de ce marché, s'est appuyée sur l'intégration de cette institution hospitalière au sein de la communauté de la Tshangu. Elle a visé la population de ce district, en général, et les commerçants dudit marché, en particulier. « Cette activité rentre dans le cadre de la vision du promoteur de notre hôpital, Jean-Jacques Mutombo Dikembe, de pouvoir aller près de la communauté et lui permettre de bénéficier des soins de qualité », a souligné le chargé des Relations publiques et du social de HBMM, Richard Niami.

En plus du contrôle de la tension artérielle et des autres signes vitaux, l'équipe de HBMM a également sensibilisé cette communauté sur ces maladies dont la plus connue du public est l'accident vasculaire cérébral (AVC) ainsi que sur les conséquences de ces pathologies.

Un programme de suivi

La campagne organisée par HBMM



L'équipe de l'Hôpital Biamba, en plein travail

s'est fondée sur l'image de cet hôpital signifiée dans sa devise : « Changeons la vision des soins de santé de notre pays ». Elle a été motivée, à en croire le Dr Defil Liaki, par le constat de l'augmentation du taux des maladies cardiovasculaires au sein de la communauté.

C'est pourquoi, dans sa politique d'intégration dans la communauté de la Tshangu et de Kinshasa, l'hôpital a dépassé le niveau de la prise en charge curative pour adopter également l'aspect sensibilisation. Après le contrôle effectué sur le parking du ML, les patients à risque ont été guidés vers l'hôpital pour des examens approfondis et une prise en charge correspondante à leurs problèmes.

Des bénéficiaires enthousiastes

La présence de l'ambulance de cet hôpital et des tentes dressées pour cette activité ont attiré une foule nombreuse qui voulait bénéficier des services offerts dans le cadre de cette campagne. Près d'une centaine de personnes a, en effet, pu être contrôlée et conseillée selon les différents résultats. La population bénéficiaire a salué cette initiative, en souhaitant la poursuite de la campagne sur le terrain, alors que le chargé de mission adjoint du marché de la Liberté, Franck Iyanza, a promis de contribuer à la campagne, en travaillant sur l'amélioration de la salubrité du marché en vue de garantir la santé des vendeurs et acheteurs.

Lucien Dianzenza

GUICHET UNIQUE

Réduction du coût relatif à la création d'une entreprise

Toutes les formalités devront être accomplies dans un délai qui ne dépasse pas trois jours.

Les frais de création d'une entreprise, qui autrefois s'élevaient à trois mille dollars américains, ont baissé tout à tour à huit cent cinquante dollars, jusqu'à cent vingt dollars américains. C'est le résultat de la mise en place par le gouvernement depuis le 25 avril d'un guichet unique.

Dans une interview accordée à la radio Okapi, le directeur général du guichet unique, Erady Amisi, qui apprécie les efforts du gouvernement, estime que la mise en place de cette structure est une véritable amélioration du climat d'investissement dans notre pays. « Il a été décidé de mettre en place le guichet unique de création d'entreprise pour raccourcir, faciliter et simplifier la procédure de création d'une entreprise dans

notre pays », a-t-il déclaré.

La mise en place de cette structure apporte des innovations saluées par les opérateurs économiques qui veulent investir dans notre pays. Non seulement la procédure ne dépasse pas trois jours mais aussi le fonctionnement même du guichet qui devient facile. « Vous vous adressez au guichet unique et vous apportez votre dossier. Dès la réception déjà, on vous montre les éléments constitutifs de votre dossier. Une fois le dossier complet, vous le remettez à la réception. On va vous appeler ou vous revenez le troisième jour et vous avez tous les papiers. Vous payerez une somme auprès des agents de la Dgrad qui sont incorporés dans le guichet unique », explique-t-il. Le guichet unique devient donc l'unique voie de création d'entreprises pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. « C'est le

passage obligé. C'est uniquement au niveau du guichet unique que les opérateurs obtiennent le greffe d'immatriculation. C'est le seul centre d'accomplissement de toutes les formalités requises conformément à la loi pour créer une entreprise », précise-t-il.

Pour le moment, cette structure n'est représentée qu'à Kinshasa. Mais il est prévu son déploiement progressif dans toutes les provinces en créant des antennes ou des bureaux de représentation provinciale. « Dans toutes les juridictions des tribunaux de commerce, il doit y avoir un guichet unique de création d'entreprise », souligne Erady Amisi. Pour rappel, c'est le Premier ministre, Matata Ponyo, qui a signé le décret n°12/45 portant création, organisation et fonctionnement du guichet unique de création d'entreprise en RDC.

Gypsie Oïssa Tambwe

SANTÉ

Une grève des infirmiers en vue

La bancarisation de leurs primes et l'augmentation de leur salaire seraient à la base de ce mouvement projeté.

Au cours d'une séance de travail qu'ils ont eu avec le directeur du cabinet du ministre de la Santé publique, Chadrac Baitshura, les représentants de syndicats des infirmiers lui ont fait part de leurs préoccupations.

Ils réclament l'amélioration de leur salaire et la bancarisation de leurs primes. Au cas où leurs revendications ne seront pas prises en compte, ces infirmiers projettent une grève générale même dans les provinces du pays. Ils se plaignent également de l'arrêt brusque de la paie du mois d'avril. « La paie du mois d'avril qui a été déclenchée s'est du coup arrêtée sans en connaître la raison », dénoncent ces syndicalistes qui, en outre, déplorent le fait qu'ils vont des négociations en négociations sans que leurs préoccupations trouvent des réponses satisfaisantes. « Nous sommes

victimes des promesses non réalisées », regrettent-ils. À en croire le porte-parole de ces syndicats, la bancarisation au ministère de la Santé publique pose toujours problème. De ce fait, il demande à leur ministre de tutelle de les sécuriser et de les accompagner afin d'examiner les dossiers pour éviter la grève. Les revendications de ces syndicalistes ont trouvé une oreille attentive de la part du directeur du cabinet du ministre de la Santé publique qui leur a promis qu'une solution satisfaisante sera immédiatement trouvée. Il va sans dire qu'il est de tout intérêt de trouver des solutions aux revendications des infirmiers pour éviter cette grève qui risque d'avoir des conséquences très graves sur les malades et le gouvernement s'active dans ce sens. Des solutions pérennes permettront aux infirmiers de travailler dans de bonnes conditions à la grande satisfaction des malades.

Aline Nzuzi

BANDUNDU

Un plaidoyer pour la libération de douze défenseurs des droits de l'homme

L'action est menée par deux cent vingt-sept ONG à travers le territoire national qui estiment que ces personnes ont été arbitrairement arrêtées et condamnées.



Le gouverneur du Bandundu, Jean Kamisendu

Des ONG des droits de l'homme (ONGDH) de la RDC ont appelé le gouvernement à faire libérer, sans condition, les douze membres de l'Association pour la défense des intérêts de la ville de Bandundu condamnés le 19 avril par la Cour d'appel de cette province. Déjà, elles ont promis plusieurs actions dont des manifestations pacifiques et publiques, à travers toutes les provinces du pays, si ces détenus ne sont pas libérés, comme exigé. Dans un communiqué conjoint signé le 3 mai dans plusieurs provinces de la RDC, ces associations ont dénoncé que cette condamnation soit intervenue à la suite « d'un procès expéditif et émaillé d'accusation de corruption, de trafic d'influence et d'instrumentalisation de la justice dans le but d'obtenir, à tout prix, la condamnation des accusés ». Elles ont condamné l'attitude des magistrats Amisi et Lazard Banide, respectivement

président du Tribunal de grande instance et premier président de la Cour d'appel de Bandundu, « pour avoir violé systématiquement les principes d'un procès juste et équitable dans le but de servir les intérêts du gouverneur Jean Kamisendu et justifier les avantages matériels que ce dernier leur a accordés ».

Silence coupable du gouvernement central

Ces ONGDH ont condamné le silence du gouvernement central, face à ces violations flagrantes des droits fondamentaux de citoyens, et l'ont tenu pour commanditaire de cette énième attaque contre les défenseurs des droits de l'homme (DDH). Pour ces associations, en effet, la condamnation de ces douze DDH prouve à suffisance que le gouvernement congolais entendraient maintenir sa politique d'intimidation et de restriction du travail des DDH, en violation de la Déclaration des Nations unies sur les DDH. Ces organisations ont, en outre, dénoncé, la tentative du gouverneur du Bandundu « à faire signer aux détenus, une déclaration par laquelle ils se déniaient la qualité de DDH, en échange de leur libération ».

En plus de la libération sans condition des douze DDH, ces associations ont aussi exigé des poursuites judiciaires et/ou disciplinaires contre les auteurs intellectuels et matériels des actes de torture, de corruption et de trafic d'influence, en particulier à l'encontre du gouverneur Jean Kamisendu et les deux magistrats précités.

L.D.

DIVISION 1

Makiso démystifie Sanga Balende à Mbuji-Mayi

Après avoir battu DCMP, le CS Makiso a créé la sensation en déjouant le leader du championnat national de football devant son public de Mbuji-Mayi. Le club de Kisangani occupe désormais la 10^e place avec sept points.

Le club de Kisangani en province orientale a visiblement le vent en poupe. Après avoir désillusionné le gros calibre Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa en sixième journée, le Cercle sportif Makiso vient de stopper le début flamboyant de Sa Majesté Sanga Balende du Kasai oriental en championnat national de football édition 2013. Le team noir et blanc de Boyoma a eu le culot de battre le leader du championnat à domicile, devant son bouillant public du stade Tshikisha de Mbuji-Mayi sur la marque d'un but à zéro, en match comptant pour la septième journée de la Division 1. L'unique but de la partie a été inscrit à la 17^e minute par Lombilo.

En dépit de plusieurs occasions de but, Sanga Balende -avec son



CS Makiso de Kisangani

buteur maison Kabamba Mukundji- n'a pas pu trouver la faille dans la défense de Makiso appliquant scrupuleusement les consignes du coach Rovin Bolombo. Si c'est la deuxième grande victoire de suite de Makiso, c'est la première défaite de la saison de Sanga Balende qui cependant conserve le fauteuil du leader avec 18 points.

Pour rappel, CS Makiso s'était payé DCMP au stade Lumumba de Kisangani, lors de la sixième journée sur le score d'un but à

zéro, une réalisation de Mbela Landa à la 50^e minute. Avec ces deux succès cumulés, le club boyomais quitte la lanterne rouge pour la 10^e place, avec désormais sept points en sept sorties. Makiso avait fait un début de saison catastrophique avec des défaites face à Dauphins noirs de Goma. Après quelques journées, les joueurs du coach Rovin ont arraché leur premier point face à Elima de Matadi. Le prochain adversaire du CS Makiso est le FC Saint-

Éloi Lupopo de Lubumbashi.

Reports... 8^e journée...

Dans un autre rencontre de la septième journée, TC Elima a réalisé une bonne opération en battant, le 1^{er} mai au stade Socol de Boma, l'US Tshinkunku de Kananga par un but à zéro. Les Monstres de Matadi comptent huit points en sept sorties. Tshinkunku n'a pas ajouté de point à ses huit déjà acquis. Deux matchs de la 7^e journée ne sont pas encore joués, notam-

ment Rojolu de Kinshasa contre Virunga de Goma, Dauphins noirs de Goma contre TP Molunge de Mbandaka.

Et le programme de la 8^e journée sera aussi perturbé. Déjà l'on annonce que la rencontre Don Bosco contre Mazembe se jouera le 8 mai, après le match retour des huitièmes de finale de la Ligue des champions entre Mazembe et Orlando Pirates d'Afrique du Sud prévu le 5 mai. Initialement prévu le 8 mai, la confrontation entre V.Club et Tshinkunku à Kinshasa est avancé au 5 mai. Les autres matchs de la 8^e journée mettront aux prises AS Dauphin Noir à Sa Sanga Balende le 3 mai au stade des Volcans de Goma, DC Virunga à TC Elima le 4 mai au stade de la Concorde de Bukavu, SC Rojolu au TP Molunge le 4 mai au stade de Martyrs de Kinshasa. Cs Makiso accueillera FC Saint-Eloi Lupopo le samedi 4 mai au stade Lumumba de Kisangani et enfin, OC Muungano va recevoir DCMP le 8 mai au stade de la Concorde de Bukavu.

Martin Enyimo

Muungano tenu en échec par Don Bosco

Il n'y a pas eu de but au cours de cette confrontation entre les Olympiens de Bukavu et les Salésiens de Lubumbashi qui sont repartis du stade de la Concorde du chef-lieu du Sud-Kivu avec un point gagné.

L'OC Muungano a été accroché, le 29 avril au stade de la Concorde de Bukavu (Sud-Kivu) par le CS Don Bosco de

Lubumbashi sur un score vierge. C'était en match comptant pour la septième journée de la 18^e édition du championnat nationale de football de la Ligue nationale de football (Linafoot), débaptisé Division 1 depuis 2012. En match en retard de cette septième journée, Sanga Balende, leader du championnat devrait recevoir, le 1^{er} mai au stade Tshikisha de

Mbuji-Mayi au Kasai oriental, le CS Makiso de Kisangani (province orientale) et SC Rojolu devrait accueillir au stade Père Raphaël de Kinshasa, DC Virunga de Goma (Nord-Kivu). Le 2 mai, la septième journée doit se poursuivre avec l'affiche Dauphins noirs de Goma (Nord-Kivu) contre TP Molunge de Mbandaka au stade de Volcans de Goma, et

le 5 mai, la rencontre entre AS V.Club et US Tshinkunku au stade Père Raphaël de Kinshasa. L'on rappelle que les deux chocs de la 7^e journée ont tourné à l'avantage, respectivement de Mazembe face à V.Club (2-1) au stade TP Mazembe de Lubumbashi, et de Lupopo aux dépens du Daring Club Motema Pembe (2-1) au stade des Martyrs de Kinshasa.

M.E.



OC Muungano de Bukavu

MUSIQUE

Fally Ipupa va se produire avec le rappeur Snoop Lion

Ce sera à l'occasion du MTV all Stars KwaZulu Natal qui se tiendra dans la ville de Durban le 18 mai.



Fally Ipupa

L'événement qui célèbre la musique urbaine est organisé par MTV Base et la province du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud. En dehors de Fally Ipupa, les artistes 2faceidibia, Flavour, Professor et Zakes Bantwini

vont également se produire en compagnie de Snoop Lion (Ex-Snoop Dog) au stade Moses Mabhida de Durban où va se dérouler le concert.

Après un passage en Jamaïque, l'ex-Snoop Dog, icône de la planète hip-hop, a décidé d'adopter le nom de scène de « Snoop Lion » et s'est également orienté vers un style proche du Reggae. Entre-temps, Dicap la merveille séjourne actuellement à Paris où il est en studio en plein enregistrement d'un tube en duo avec le rappeur Youssoupha. La conception musicale est l'œuvre du beat-maker Skalpovich qui collabore avec tous les grands noms du rap français. L'auteur de l'album « Power, Kosa Leka » est également nommé aux Trace Urban Music Awards qui vont se dérouler le 14 mai à Paris.

Patrick Kianimi

Première banque de proximité en RDC

Nous sommes tous

BIAC
Banque Internationale pour l'Afrique au Congo

Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
87 Boulevard du 30 juin Kinshasa / Gombe, Tél. : +243 (0)81 555 4000

www.biac.cd

CINÉMA

Tosa mibeko relance la campagne contre l'immigration clandestine

Financée par l'ambassade de Grande Bretagne, la seconde phase de la croisade étendue à tout Kinshasa devait connaître son lancement le 5 mai à Ngiri-Ngiri, au croisement de la direction Saïo et de l'avenue Makanza.

À dater du 5 mai, la plate-forme artistique Waato Balabala conjointement avec l'ONG Craies (Centre pour les recherches, l'animation, l'information, l'éducation et la sensibilisation) se remet en campagne contre l'immigration clandestine. Le calendrier sommaire de l'opération évoqué au point de presse tenu à deux jours de son lancement passe par des projections publiques du court métrage Tosa mibeko dans la capitale et des diffusions sur le petit écran.

Réalisé sur financement de l'ambassade de la Grande Bretagne, Tosa mibeko dont un extrait a été vu lors de l'entrevue du 3 mai avec la presse à l'Institut français fera l'objet d'une dizaine de projections dans les espaces publics, écoles, instituts supérieurs et universités. Si ces dernières sont restreintes à la capitale, il est une certitude que les diffusions annoncées sur dix chaînes de télévisions locales sont



à l'avantage du projet. De sorte qu'au final, la campagne alors étendue à une bonne partie du territoire national atteindra jusqu'à la capitale voisine, Brazzaville. Le film Tosa mibeko s'inscrit dans une pensée contraire à l'imaginaire

Un extrait du court métrage Tosa mibeko des jeunes qui tiennent l'Occident pour l'eldorado à joindre à tout prix. Une vision longtemps nourrie et entretenue par des stars dont les extravagances attisent la convoitise. Aussi, les séances en milieu scolaires et universitaires organisées en ciné-forum seront l'occasion de débats sur le sujet et s'achèveront sur la distribution gratuite de supports vidéo du film.

Il est prévu une remise de plus de 30 000 DVD aux différents participants aux prochaines rencontres de cinéma. Ce faisant, la campagne revêt une double fonction. La démarche menée se veut à la fois préventive contre les risques et périls de l'immigration clandestine et promotionnelle de l'immigration régulière et de ses avantages. L'exemple du Royaume-Uni mis en exergue dans Tosa mibeko reste applicable pour toutes les destinations.

À bas la clandestinité !

Pour Ados Ndombasi, réalisateur du film et coordonnateur de Waato Balabala, Tosa mibeko a pour objectif primordial de porter les Congolais à opter pour l'immigration en toute légalité. Et présentant la clandestinité comme un choix à proscrire, ses propos ont trouvé écho auprès du coordonnateur national de l'ONG Craies. À Bertin Mulongo, de renchérir que l'action en cours s'est vue renforcée et précédée de la publication de bandes dessinées

dont Immigration et les Britanniques et Retours au pays.

Le représentant de la diplomatie britannique a, pour sa part, relevé le fait que le respect des lois et prescrits en la matière sont tout à l'avantage des prétendants à l'immigration. Congolais ou Africains, en général, désireux d'immigrer au Royaume-Uni se doivent de s'y conformer afin de ne pas encourir de dangers de tous ordres dont l'exploitation de la part de personnes aux desseins malveillants. Un discours corroboré par l'Organisation internationale de migration dont le représentant au point de presse est d'avis que promouvoir la migration légale requiert coopération et dialogue des acteurs régionaux et internationaux. Celle-ci « doit être comprise comme un processus de plaidoyer pour de meilleures décisions d'usage des canaux reconnus et acceptés d'une mobilité profitable aux migrants et aux États, tant d'origine que d'accueil », a-t-il dit.

Nioni Masela

VIE DES CLUBS

Limogeage de l'entraîneur Epoma au DCMP

La mise à l'écart du coach Fanfan Epoma a été décidée au cours d'une réunion restreinte du comité de coordination du Daring Club Motema Pembe pour insuffisance de résultat.

Le président du club Antoine Musanganya, qui visiblement n'a pas démissionné selon les dernières rumeurs, a livré l'information à l'issue d'une réunion restreinte du comité de coordination, le 30 avril, a indiqué Radio Okapi. Epoma Bolenge a été lié au team vert et blanc par un contrat depuis le 23 janvier 2012 ; il avait pour objectif d'atteindre les quarts de finale de la Coupe de la Confédération. Exemptés du tour préliminaire de la compétition, les Immaculés ont été éliminés dès les seizièmes de finale de cette compétition continentale par les Burundais de Lydia Ludic Academic. Après une courte victoire d'un but à zéro au match aller au stade des Martyrs de Kinshasa, DCMP s'est incliné au stade Prince Rwagasore de Bujumbura par zéro but à deux. En dépit de cette contre-performance, Fanfan Epoma a gardé son poste. Mais le club a continué avec un mauvais résultat, notamment la défaite contre CS Makiso (0-1), lanterne rouge du championnat national de football. Mais la dernière défaite (1-2) contre le FC Saint-Éloi Lupopo de Lubumbashi le 30 avril au stade des Martyrs de Kinshasa a été de trop pour le comité de coordination du club. Sur le terrain, DCMP n'a enregistré qu'une victoire, deux nuls et deux défaites en Division 1. Mais l'équipe a gagné sur tapis vert contre le TC Elima de Matadi avec lequel elle avait fait match nul.



Fanfan Epoma n'est plus patron du staff technique du DCMP

DCMP connaît de gros déboires depuis quelques temps et l'on n'occulte pas la mort tragique de ses trois joueurs, le gardien de but Guelor Dibulama, le milieu de terrain Hugues Muyenge et l'attaquant Mozart Mwanza Lemba, unique buteur lors du match aller de la Coupe de la Confédération contre Lydia Ludic Academic du Burundi. L'on attend voir les effets du limogeage de l'entraîneur Fanfan Epoma Bolenge.

Martin Enyimo

FESTIVAL ME-YA-BE

Ballet Karibu coup de cœur de l'ouverture

Répartis en deux groupes avec pour signe distinctif les motifs des foulards intégrés à leur coiffure, un bandeau orné de plumes, sept jeunes danseurs ont livré un spectacle adorable sur la scène de Wallonie-Bruxelles.

Derniers à investir la scène de la Salle Brel le 26 avril, les danseurs dont l'âge devait varier entre 8 et 11 ans n'ont manifesté aucun complexe. Les benjamins du Ballet Karibu tout aussi alertes que leurs aînés n'ont pas eu fort à faire pour s'attirer la sympathie du public. Les mouvements synchrones de la bande joyeuse ponctués par des roulements de tambours de rythmes variables ont été salués par de vives acclamations. Adorables avec leurs visages peints en blanc et les reins ceints de pagnes de raphia à l'instar des danseurs d'âge mûrs, ils ont livré un spectacle qui méritait bien l'approbation de tous. Note « exotique » de la soirée d'ouverture du Festival Me-Ya-Be, le Ballet Karibu n'avait pas volé sa place. En effet, à côté des prestations des groupes hip-hop Samurai et particulièrement de Flawless, leurs



Un extrait de la prestation des benjamins du Ballet Karibu

plus proches prédécesseurs sur la scène, ils ont réussi à faire effet. Un motif de fierté pour les danseurs traditionnels. Une belle preuve qu'en dépit de la forte influence de la danse urbaine sur la jeunesse bien présentée dans la Salle Brel, la culture locale a toujours la cote.

Lancée de manière particulière par les compagnies de danses contemporaines Jacques Bana Yanga (CJBY), organisatrice de la rencontre, et Pool-Lek du Cameroun la soirée d'ouverture n'a

pas manqué de rythme. En effet, le coup d'envoi de la troisième édition du festival opéré au pas de Laisse-moi parler, une création du chorégraphe Jacques Bana Yanga, initiateur de l'événement, était appréciable. Un début semble-t-il béni par la pluie qui s'est abattue sur la ville à quelques heures de l'ouverture. Le désagrément redouté n'avait pas porté un coup car le spectacle n'avait pas manqué de spectateurs.

N.M.

DÉBAT POLITIQUE

L'opposition dénonce les choix du gouvernement

À la faveur d'une conférence de presse tenue le 1^{er} mai à Brazzaville à l'occasion de la fête des travailleurs, le collectif des partis de l'opposition congolaise, signataires de la déclaration du 17 août 2012, appelle les pouvoirs publics à construire un nouveau contrat social fondé sur le primat de la justice.

Faisant le point de l'actualité politique congolaise de ces derniers jours, marquée par la grève des enseignants, ce collectif a dénoncé la façon dont le gouvernement s'attaque aux problèmes des Congolais. Pour l'opposition, la véritable solution à la crise multiseCTORielle que connaît le pays ne réside pas dans les « fausses réponses » du type de celle proposée à travers la conférence sur la refonte du statut général de la fonction publique. Une rencontre qui, d'après le collectif des partis de l'opposition congolaise, ne porte que sur la situation d'une seule catégorie sociale, à savoir les fonctionnaires.

La vraie solution passe plutôt par un sursaut de justice sociale à l'égard de l'ensemble des populations congolaises. « *C'est en garantissant au plus grand nombre une vie digne que l'on sortira de la crise actuelle, dont la cause fondamentale est d'abord et avant tout la paupérisation accélérée de près de 70% de Congolais* », a déclaré Clément Mierassa. Et d'ajouter : « *Il faut promouvoir, dans l'urgence, des mesures globales et fortes qui concourent réellement à l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'ensemble des Congolais.* »

« On ne peut distribuer que ce que l'on produit »

Le collectif se fonde sur plusieurs indices. « *Lorsqu'on prend l'indice de prospérité de notre pays, sur 142 pays, le Congo est 141^e. Nous sommes derniers en ce qui concerne la santé et nous sommes parmi les derniers en ce qui concerne la bonne gou-*

vernance », a expliqué Clément Mierassa. Pour ce dernier, le chef de l'État et le gouvernement ont fait de mauvais choix dans la manière de gérer le pays. À ce titre, il a préconisé une série de mesures parmi lesquelles, la promotion d'une économie forte et diversifiée, car « *on ne peut distribuer que ce que l'on produit* ». Le groupement des partis de l'opposition pense que l'absence d'une véritable politique économique créatrice d'emplois décents ainsi que la répartition inégale de la richesse nationale, ont plongé le Congo dans une crise sociale sans précédent. Sur les autres aspects abordés par les conférenciers, à l'instar du recensement administratif retenu lors du dialogue de Dolisie, les signataires de la déclaration du 17 août ont fait savoir que le gouvernement ne faisait que tourner en rond et que la meilleure manière de résoudre ces problèmes serait la tenue des états généraux de la Nation.

Jean-Jacques Koumba

BRAZZAVILLE

Le conseil municipal tient sa dernière session ordinaire

Ouvertes le 2 mai à l'Hôtel de ville de Brazzaville par le deuxième vice-président du conseil, Cyriaque Malonga, ces assises permettront aux élus locaux de plancher sur six affaires à caractère économique et social.

Jusqu'au 15 mai, les élus locaux examineront six affaires dont trois à caractère économique, notamment les comptes administratifs et de gestion de la commune, exercice 2012, ainsi que le projet de délibération portant règlement définitif du budget de la commune de l'année dernière.

Les deux autres affaires concernent la gestion du patrimoine de la commune de Brazzaville. Il s'agit précisément du projet de délibération portant dénomination en avenue de l'Union africaine, de l'avenue dite des Brésiliens, qui part de l'esplanade du Centre national de radio et de télévision (CNRTV), dans l'arrondissement 9 Djiri, et aboutit au rond-point dit Jérôme Abesse, à hauteur de l'École de la police, à Moukondo. Le projet de délibération autorisant l'échange du tronçon de 350 mètres de long de la rue de la Gare des marchandises, située à Mpila dans l'arrondissement 5 Ouenzé, contre un terrain d'un hectare situé à Matari dans l'arrondissement 9 Djiri, sera également examiné au cours de la session ordinaire.

La dernière affaire consiste en la traditionnelle séance des questions au bu-

reau exécutif du conseil. Présidant la cérémonie d'ouverture en l'absence du député maire de Brazzaville, Hugues Ngouélonché, le deuxième adjoint au maire a rappelé aux conseillers l'importance des principales questions inscrites à l'ordre du jour. « *Les affaires économiques nous obligent, tous, à faire preuve de responsabilité, de rigueur et d'abnégation, comme d'habitude, dans leur traitement* », a précisé Cyriaque Malonga.

Il a, par ailleurs, rappelé, au nom du président du conseil, l'ensemble des conseillers et des agents de la mairie de Brazzaville, de la responsabilité qui est la leur dans la gestion du matériel récemment acquis. « *Depuis le début de cette mandature, l'une des missions importantes qui nous ont été confiées, était l'assainissement de la ville de Brazzaville. C'est de ce point de vue qu'il m'a demandé de vous transmettre ses orientations relatives à la bonne utilisation de ce matériel pour qu'enfin Brazzaville devienne Brazza la verte, grâce à nous comme elle l'avait toujours été* », a conclu Cyriaque Malonga.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Attention à ne pas rouvrir les blessures de l'Histoire

Ces blessures sont celles que la deuxième guerre mondiale, qui marqua le siècle précédent de son terrible sceau, a infligées à l'Europe et à l'Asie, sans oublier bien sûr l'Afrique, blessures dont il apparaît aujourd'hui qu'elles pourraient bien se rouvrir si rien n'est fait pour exorciser enfin ce passé. Avec comme résultat de provoquer des tensions entre grandes puissances qui elles-mêmes engendreraient inévitablement une nouvelle « guerre froide » dont nul ne sait ce qui sortirait.

° Prenons tout d'abord l'Europe. Divisés pendant plus de mille ans et ne cessant de se quereller pour les raisons les plus diverses, les peuples qui la composent ont provoqué à l'échelle mondiale deux drames successifs auxquels ils ont mis fin en créant l'Union européenne à l'issue d'un long et difficile processus de rapprochement qui a fait du Vieux continent un géant économique. Malheureusement pour eux, alors qu'ils avaient réussi à construire une puissance industrielle et financière de premier plan, leurs gouvernements n'ont pas su édifier une véritable communauté dotée d'institutions politiques supranationales, si bien que la crise dans laquelle l'union se débat depuis bientôt cinq ans a fini par ressusciter ses vieux démons. Et l'on voit ainsi la France et l'Al-

lemagne s'affronter à nouveau publiquement, la première reprochant à la seconde de vouloir confisquer le leadership de l'Europe, la seconde accusant la première de l'entraîner dans une crise sans fin du fait de son laxisme.

Cet affrontement ne serait pas très grave s'il ne dissimulait en réalité une autre compétition autrement plus dangereuse. Car ce que reproche la France à l'Allemagne c'est d'avoir profité de l'effondrement du bloc communiste, au début des années quatre-vingt-dix, pour se réunifier, tripler ainsi sa puissance et attirer vers elle les pays de l'Est, détruisant du même coup l'équilibre sur lequel les « pères » de l'Europe avaient édifié la Communauté des sept, des dix, puis des quinze. Une ouverture d'autant plus préjudiciable au peuple français que, dans le même temps, celui-ci abandonnait imprudemment ce qui avait assuré longtemps sa puissance, à savoir ses liens privilégiés avec l'Afrique.

Rien de ce qui précède n'est, bien sûr, énoncé de façon aussi brutale dans les débats qui opposent actuellement les dirigeants français et allemands, mais c'est bien là que réside le problème. Un problème qui prendrait une tournure nettement plus conflictuelle si, à la faveur des troubles sociaux que l'on voit poindre à

l'horizon en France et dans les pays de l'Europe du sud, resurgissaient les vieux démons du nationalisme qui provoquent tant de tragédies en Europe dans les siècles passés.

° Venons en maintenant à l'Asie. Alors qu'elle est devenue en quelques années le géant économique de ce nouveau siècle et que tout semble lui sourire l'on voit soudain les deux puissances qui la dominent prêtes à en venir aux mains pour le contrôle d'îlots perdus en Mer de Chine auxquels personne, jusqu'à présent, n'accordait la moindre importance. L'explication donnée par les diplomates et les stratèges est que la zone maritime où se trouvent ces terres regorge de pétrole et de gaz ; mais elle semble quelque peu déphasée dans la mesure où chaque jour qui passe voit la tension monter dans la région : avec, d'une part, la Chine qui n'hésite pas à montrer ses muscles en faisant naviguer ses navires de guerre dans la zone ; avec, d'autre part, le Japon qui semble vouloir se défendre en niant purement et simplement les drames que la folie nationaliste de ses dirigeants provoquent il y a quelque quatre-vingt ans dans cette partie du Pacifique.

Derrière cet affrontement qui demeure pour l'instant essentiellement verbal mais

qui pourrait dégénérer si les parties en présence n'ont pas la sagesse de s'asseoir autour d'une table pour parler sans intermédiaire se cache en réalité la volonté qui ne dit pas son nom de régler les comptes de l'Histoire. Lesquels, on le sait, furent d'une violence sans égal, marqués de part et d'autre par des tragédies sanglantes que le temps n'a évidemment pas effacées et par des blessures qui ne demandent en vérité qu'à se rouvrir tant elles furent profondes. Il suffit pour s'en convaincre de lire les récits, plus ou moins romancés, des guerres qui opposèrent le Japon et la Chine et qui prolifèrent aujourd'hui dans les bacs de toutes les bonnes librairies.

À l'heure où les rapports de force entre les nations se modifient de façon radicale sur la scène internationale la gravité des événements qui se déroulent en Europe et en Asie ne doit pas, ne peut pas, être sous-estimée. Outre le fait qu'elle risque d'entraîner des conflits que nous n'osons même pas imaginer aujourd'hui où la paix mondiale semble fondée sur des bases solides, elle peut à très court terme modifier de fond en comble la structure et le fonctionnement de la communauté internationale.

Cela, chacun en conviendra, concerne tous les peuples du monde.

Jean-Paul Pigasse